

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BRODEUR, présidente
 Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE
DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 novembre 2014, 19 h
Au Centre communautaire Roussin
Salle Raymond-Mayer
12125, rue Notre-Dame Est,
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2014

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. Vincent Marchione - Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal 3

M. Marc Fortin et M. Jacques Beaudry, Beaudry & Cadrin 18

M. Jean Lapointe - Collectif en environnement Mercier-Est 30

M. Jean-Paul Dubreuil, citoyen 41

Mme Nicole Loubert, citoyenne 50

M. Sylvain Ouellet - Projet Montréal 60

M. Dany Tremblay, 2823 2321 Québec inc 67

DROIT DE RECTIFICATION

M. Roger Lachance 78

MOT DE LA FIN

Mme La Présidente 80

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

5 J'invite tout le monde à prendre place. Bonsoir à tout le monde. Je me nomme Nicole Brodeur, je préside cette commission. Ma collègue, madame Hélène Morais, se joint à moi pour vous souhaiter de la bienvenue à la deuxième phase de la consultation publique portant sur le projet de centre de compostage du secteur Est à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Nous sommes secondées par madame Stéphanie Wells qui agit à titre de secrétaire analyste de la
10 commission.

Nous accueillons ce soir les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour exprimer leur opinion sur le projet. Il est à noter que cette deuxième phase de la consultation, contrairement à la première qui a eu lieu il y a trois semaines, se déroule être les citoyens et la commission. Les
15 représentants de la Ville et de l'agglomération ne participent pas aux échanges.

Nous tiendrons deux séances d'audition des mémoires et des opinions. Nous entendrons treize citoyens ou représentants d'institutions d'organismes.

20 Je vous rappelle que les consultations de l'Office reposent sur le principe selon lequel les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer, d'influencer les décisions des élus municipaux relativement à ces projets.

25 Les consultations de l'Office se déroulent selon une procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter le Code de déontologie de l'Office.

30 Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun des participants, soit dix minutes environ pour présenter l'opinion et dix minutes pour un échange avec les commissaires.

35 Je voudrais rappeler aussi à tous ceux et celles qui ont déposé un mémoire que nous l'avons lu attentivement et analysé. C'est pourquoi je vous invite à en présenter les éléments essentiels de façon à nous laisser le plus de temps possible pour que nous puissions, les commissaires, vous poser des questions. Les mémoires seront rendus publics sur le site internet de l'Office.

40 Une fois les deux phases de la consultation terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information, des opinions et des mémoires qu'elles auront reçus et entendus. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport au début de l'hiver 2015. C'est la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, qui remettra le rapport au conseil municipal de la Ville de Montréal de même qu'au conseil d'agglomération de Montréal.

45 Le rapport sera rendu public quelques semaines après ce dépôt. Les rapports de la commission ont une valeur consultative, je tiens à vous le rappeler. Les décisions relatives au projet de règlement appartiennent aux élus municipaux.

50 Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert, et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Jérémie Gagnon qui est à ma droite. Comme pour la séance d'information, tout ce qui est dit au cours de cette séance est enregistré. La transcription des notes sténographiques sera accessible sur le site internet de l'Office dans quelques jours.

55 J'ajoute que la commission est soutenue dans son travail par monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'Office, de madame Christelle Lollier-Théberge, de monsieur José Fernandez Diaz qui sont préposés à l'accueil ce soir et enfin, de madame Brunelle-Amélie Bourque qui est responsable de la logistique de cette soirée.

60 La séance de ce soir devrait prendre fin vers 22 h, si tout se déroule comme prévu. Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui porteraient atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation d'autrui sont irrecevables.

65

Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou pour une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville de Montréal pourraient user de leur droit de rectification. C'est pourquoi je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira bien entendu de rectifier seulement un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis qui engagerait les discussions.

70

Je veux aussi souligner la présence de madame Lise Higham qui est étudiante à la maîtrise en communication à l'Université de Montréal et pour laquelle l'Office a accepté que, dans le cadre d'un travail de recherche en communication à l'université, la séance de ce soir soit filmée. Il s'agit d'un projet sur le processus de consultation publique. Les données resteront confidentielles, ne serviront qu'à cette étude. D'ailleurs, je pense que madame Higham a requis une autorisation signée de toutes les personnes qui viendront ce soir présenter un mémoire. Si ça n'est pas fait, je vous invite à aller rencontrer madame Higham qui est ici.

75

Alors je vous remercie de votre compréhension. Et sur ce, j'inviterais le premier participant qui est monsieur Vincent Marchione du Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal. Bonsoir, Monsieur.

80

M. VINCENT MARCHIONE :

85

Bonsoir tout le monde dans la salle. Le Comité de vigilance environnementale que je représente est formé de citoyens de Pointe-aux-Trembles et de l'Est de Montréal. Ce comité a été mis sur pied suite à un projet piloté par la Communauté urbaine remplacée aujourd'hui par la Communauté Montréal métropolitain. Il s'agissait d'un projet d'incinération de 750 000 tonnes de déchets domestiques par année, refusé par la population et rejeté par le Bureau d'audiences publiques de l'environnement du Québec. Et depuis cette victoire pour les citoyens, le gouvernement a enlevé tout pouvoir décisionnel au BAPE et depuis seize ans, notre comité ne s'est plus présenté à cette instance parce que c'est une instance qui est devenue une mascarade.

90

Si cela s'avère que les consultations de l'OCPM sont un semblant de démocratie, cela va se traduire par une démobilité de la participation citoyenne.

95 La mission de notre comité est la protection de la qualité de l'air. Nous intervenons auprès des industries, des trois paliers de gouvernement et de la population pour faire de la conscientisation sur la qualité de l'air. Mais venons-en au projet de ce soir, le nouveau site de compostage.

100 On demande maintenant à la population de l'extrême est de Montréal d'accepter un site de compostage refusé par la population de l'arrondissement Saint-Michel. Or, ce n'est pas la première fois que des projets douteux et polluants lui sont imposés. Pourtant, il a été clair lors des audiences de l'Office de consultation publique de Montréal en novembre 2011 que le projet de biométhanisation respecterait l'équité territoriale.

105 Nous avons déjà accepté à l'extrême est de Montréal une usine de biométhanisation et le centre de prétraitement, bien que la technologie soit douteuse. En effet, des recherches effectuées en Europe sur le même type d'usine ont prouvé qu'ils dégageraient de très fortes odeurs à l'extérieur ainsi que de la fumée toxique. La première usine et le centre de prétraitement seront construits sur l'ancien site de la carrière Demix comme projet pilote. Nous pensons que nous avons fait notre part. Maintenant, si on nous impose en plus un site de compostage refusé par les citoyens de l'arrondissement de Saint-Michel, l'équité territoriale qui a été garantie aux citoyens lors des consultations de l'OCPM en novembre 2011 est bafouée.

115 C'est quand même incroyable que ce nouveau site ait été choisi sur la base d'une promesse électorale lors des dernières élections municipales. Si ce projet de compostage est nuisible pour les citoyens de l'arrondissement Saint-Michel, pourquoi serait-il bon pour les citoyens de Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, puisque vous vantez tellement ses mérites que c'est presque un purificateur d'air.

120 En plus, le nouveau site a été choisi parmi sept sites visités avec le critère que celui-ci est éloigné d'un kilomètre et des habitations. Nous tenons à souligner que dans cette analyse, on ne tient pas compte des vents dominants de la pointe de l'île qui transportent les odeurs et les contaminants dans les quartiers peuplés au sud de la rue Sherbrooke à partir du boulevard Saint-Jean-Baptiste vers la pointe de l'île.

125

La philosophie qui sous-tend notre démarche, ce n'est surtout pas avec un esprit de «pas-dans-ma-cour» que nous dénonçons cette injustice d'équité territoriale puisque nous acceptons déjà deux infrastructures : le projet de biométhanisation et le centre de prétraitement. C'est plutôt que notre cour est pleine. Il y a déjà dans notre région l'usine d'épuration, le site d'enfouissement des boues des eaux usées et l'usine Lomex qui dégagent des odeurs nauséabondes jour et nuit, 365 jours par année. Et toutes les autres industries lourdes, raffineries, pétrochimie, usine de bitume et une multitude de PME qui dégagent pollution et odeurs sans retenue. Le moindre petit ajout vient grossir le volume de pollution qui existe déjà dans notre région.

130

135

Il y a aussi des centaines de mètres carrés de terrains vacants et contaminés que plusieurs industries n'ont pas décontaminés après l'arrêt des activités et qui dégagent odeurs et contaminants. Ce projet qui va nous permettre de gérer nos déchets chez nous au lieu de les envoyer chez nos voisins, Lachenaie et Sainte-Sophie, ou les enfouir va par le fait même engendrer une augmentation du camionnage pour alimenter le site de compostage, le centre de prétraitement et l'usine de biométhanisation. Il est clair que ces milliers de voyages par camion par année vont occasionner une source additionnelle importante de pollution dans la région déjà lourdement hypothéquée à ce niveau. Et je parle ici des particules fines.

140

145

Globalement nous ne sommes pas contre le projet mais nous voulons que les installations soient conçues dans les règles de l'art de façon à assurer la sécurité et la santé des citoyens.

Madame la présidente, l'extrême Est de Montréal ne veut plus être la poubelle de l'île. Assez, c'est assez. Notre cour est pleine.

150

Parlons du développement économique. Il faut que les mentalités changent. Il y a 80 ans, les raffineries se sont installées à l'est de Montréal. À l'époque le petit village de Pointe-aux-Trembles ne contenait que quelques dizaines d'âmes. En 1970, lorsque je me suis installé à Pointe-aux-Trembles, la population a augmenté pour s'élever environ à 1 600 personnes. On y a constaté que le taux de maladies respiratoires était le plus élevé de l'île de Montréal. Le député de l'époque en faisait son cheval de bataille pendant ses campagnes électorales.

155

160 Depuis une trentaine d'années, il y a un boom domiciliaire. La population s'élève maintenant à 53 000 personnes. Le taux de maladies respiratoires y est encore le plus élevé de l'île de Montréal. J'ai une recherche que je vais vous citer sur le territoire du Centre de santé et des services sociaux de la Pointe-de-l'Île. Madame la présidente, 40 % des résidents sont atteints d'au moins une maladie chronique comparativement à un Montréalais sur trois en moyenne d'après l'enquête TOPO réalisée en 2012 dont les chiffres ont été révélés ce printemps. C'est grave laisse entendre Claude Riendeau, directeur de la Santé publique, des soins infirmiers et de l'enseignement au CSSS de la Pointe-de-l'Île, en commentant les données de TOPO. L'étude révèle que les personnes 165 de la Pointe-de-l'Île ont les pires résultats pour les maladies chroniques en général. On ne produit pas de citoyens en santé, ajoute-t-il.

170 Nous avons l'impression que la mentalité, le réflexe des politiciens, que ce soit au gouvernement du Québec ou à la Ville de Montréal, c'est de choisir l'extrême Est de Montréal lorsqu'une industrie lourde, polluante veut s'installer dans notre belle province alors qu'il existe déjà la plus grande concentration industrielle du Québec et du Canada. Il faut que les décideurs s'adaptent à la nouvelle réalité démographique de l'extrême Est de Montréal.

175 Parlons de la cohabitation industries-résidents. Madame la présidente, installer encore des industries lourdes, des polluantes, tout en développant le domiciliaire nous apparaît incompatible. La qualité de l'air dans notre arrondissement est hypothéquée depuis 80 ans et son impact sur la santé des citoyens est majeur.

180 Des équipes de la Direction de la santé publique de Montréal le confirment. Le taux de maladies respiratoires dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est le plus élevé de tous les arrondissements de la Ville de Montréal. D'ailleurs, l'espérance de vie y est de trois ans de moins que dans le quartier de Pierrefonds. C'est une étude qui date de 1998 de la Direction de la santé publique.

185 Je voudrais vous parler aussi du règlement 90 du Service de l'environnement de la CMM. Les limites d'agents polluants évacués dans l'atmosphère et l'air ambiant incluses dans le règlement

qui gère l'assainissement de l'air sont dépassées de quatorze à quinze fois lorsqu'on tient compte de l'accumulation des rejets de toutes les industries à l'extrême Est de l'île de Montréal.

190 En plus, la Communauté Montréal métropolitain a déréglementé et affaibli l'exigence sur les émanations des particules fines contenue dans le règlement 90 pour accommoder toutes les industries du territoire de la CMM qui regroupe 82 municipalités, ce qui va faire augmenter le rejet des particules fines et aggraver la qualité de l'air à l'extrême Est de Montréal.

195 Parlons aussi du raffinage éventuel du pétrole des sables bitumineux. Le pétrole produit à partir des sables bitumineux d'Alberta, de nature plus corrosive que le pétrole conventionnel qui sera éventuellement raffiné par la raffinerie Suncor à Pointe-aux-Trembles, risque de faire augmenter le taux de maladies respiratoires au sein de la population de l'extrême Est de Montréal. Et bientôt, la compagnie Valero va activer son terminal de Montréal-Est pour accommoder des
200 navires qui seront chargés de 375 000 barils de pétrole de sables bitumineux provenant d'Alberta. C'est trois voyages par semaine, ce qui est un total de 1 125 000 barils par semaine.

 Les émanations ainsi produites de même que les risques de fuites reliées au chargement représentent des sources de pollution additionnelles. Et il y a d'autres pétrolières qui vont construire
205 d'autres terminaux pour l'expédition de ce pétrole et c'est clair que les terminaux sont très polluants. J'ai visité celui de Sorel-Tracy et c'est épouvantable. Il y a des gens qui habitent à proximité qu'on devrait évacuer.

 Le développement industriel, Madame la présidente, ne doit pas se faire à n'importe quel
210 prix. Mais surtout pas au prix de la santé des citoyens, ni aux frais du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le développement économique et domiciliaire pourrait être plus important dans l'arrondissement RDP et Pointe-aux-Trembles mais il est freiné par la proximité des industries. Malgré toutes ces considérations, nous assistons à une croissance démographique lente mais constante. Aussi...

215 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Monsieur Marchione, je vous invite à passer rapidement parce qu'on aimerait se garder du temps pour échanger avec vous.

220

M. VINCENT MARCHIONE :

Oui, bien j'espère que vous n'allez pas me sortir de force si je dépasse le temps.

225

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Je ne vais pas vous sortir de force mais on aimerait beaucoup...

230

M. VINCENT MARCHIONE :

Ou appeler la police, je ne sais pas.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

235

Pas du tout. Pas du tout.

M. VINCENT MARCHIONE :

240 Aussi la valeur des propriétés... C'est la première fois que je me présente à l'OCPM et puis je me fais dire de me dépêcher. Je m'excuse mais j'irai jusqu'au bout de mon mémoire.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

245 Oui. Écoutez, ce que j'avais précisé d'entrée de jeu, c'est qu'on souhaitait que les participants, comme on a déjà lu le mémoire, que vous puissiez le présenter en une dizaine de minutes pour nous donner autant de temps pour échanger avec vous.

M. VINCENT MARCHIONE :

250 Mais là, ça va me prendre encore trois minutes de plus à cause de votre intervention.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

255 Allez-y alors rapidement.

M. VINCENT MARCHIONE :

260 Donc voilà. Alors je disais aussi, la valeur des propriétés est la plus basse de toute l'île à cause de la proximité des industries. En plus, plus il va y avoir d'industries qui vont s'installer, plus la valeur des propriétés va baisser.

Alors ce que nous proposons, nous proposons qu'il y ait un petit centre de compostage dans chaque arrondissement ou tous les deux arrondissements.

265 Deux : nous proposons de faire décontaminer les centaines de mètres carrés de terrains vacants et d'attirer des industries propres pour ainsi créer une cohabitation plus harmonieuse entre l'industrie et les citoyens.

270 Trois : nous considérons que les consultations que vous avez faites en 2011 puis celles de
2014 sont incomplètes parce que les technologies de biométhanisation du centre de prétraitement
n'y ont pas été présentées. Pour y remédier, nous proposons qu'il y ait une troisième consultation
publique qui servirait à analyser les technologies choisies, le procédé et connaître l'entreprise qui va
faire les travaux. Alors pour ça, nous demandons un moratoire qui s'avère nécessaire tant et aussi
longtemps que les technologies n'auront pas été choisies et évaluées en consultation publique pour
que les deux premières consultations soient empreintes de crédibilité.

275 Maintenant - j'ai bientôt fini, je veux vous parler du centre de compostage à Toronto. Le
London Free Press du 31 août 2012 portant sur la compagnie Organworld, cette compagnie a
éprouvé des problèmes d'odeurs à son usine de London dès le début et a dû fermer
temporairement en 2010. On a dû investir 5 millions \$ de plus que le coût prévu pour corriger tant
280 bien que mal ces problèmes d'odeurs.

285 Quelques mots aussi sur l'usine de biométhanisation de Montpellier en France. Nous ne
voulons pas vivre le même échec et scandale sanitaire et environnemental de l'usine Amétyst de
Montpellier en France, construite en 2008, dont le contrat d'opération a été résilié en 2013 parce qu'il
y avait trop de problèmes. Cette usine a dépassé les pires craintes pour les riverains : odeurs
putrides régulières, essaims de mouches, vermines et bruits permanents.

290 Maintenant, nous, en solution, on rejette le nouveau site choisi pour le centre de
compostage refusé par Saint-Michel. Alors nous, on rejette. Nous, nous ne sommes pas d'accord.

295 J'aimerais vous déposer des documents que j'ai eus cette semaine au sujet de tout le projet
globalement, incluant les usines de biométhanisation et tout le reste, centre de compost et je vais
juste vous expliquer en deux, trois phrases de quoi il s'agit et ensuite, je vous dépose les
documents.

Alors il s'agit de l'étude de l'IREC Qu'est-ce qu'elle dit, l'étude? Elle dit :

« *Ce projet de biométhanisation dans sa globalité ne sera jamais rentable et le
gouvernement ne pourra amortir son investissement colossal de 650 millions \$ et aura un effet*

300

négligeable sur la réduction des gaz à effet de serre qui est pourtant l'objectif central du programme. Les gaz à effet de serre seront réduits seulement de trois centièmes de 1 %. »

Encore pire, l'étude dit :

305

« Le niveau de subvention est tellement élevé, 119 millions \$ que les projets sont susceptibles de se transformer en véritable éléphant blanc. La production de méthane qui peut découler des opérations est ainsi dire négligeable, 1 % de la consommation annuelle de gaz naturel du Québec. La filière de biométhanisation municipale des matières organiques putrescibles aurait donc un effet marginal sur le bilan énergétique québécois. »

310

Et l'IREC dit encore, elle croit donc que :

315

« L'option du compostage devrait être privilégiée, selon Robert Laplante de l'IREC. Elle sera de toute façon la seule solution possible pour les nombreuses municipalités qui ne produisent pas suffisamment de matières organiques pour justifier la construction d'installations de biométhanisation. Il faudrait toutefois structurer un réseau de distribution et d'utilisation des importants volumes de compost générés. »

320

Alors suite à cette lecture que nous avons faite cette semaine de l'étude d'IREC, nous remettons en question non seulement le centre de compostage ici mais le projet de biométhanisation dans son ensemble puisqu'il ne nous apparaît pas utile. C'est un gaspillage d'argent, c'est tout. Et j'aimerais que vous apportiez ce message aux dirigeants de ce projet.

325

Alors je vous remets tout ce que je viens de dire là. Je vous remets des documents pertinents qui expliquent plus en profondeur de ce que je viens de vous dire. Et aussi, j'ai ajouté un petit résumé de l'étude enquête TOPO qui parle spécifiquement de l'Est de Montréal.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

330 Alors ces documents-là seront déposés pour tout le monde. Merci. On va vous poser quelques questions. Ma collègue?

Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :

335 Monsieur, merci beaucoup pour votre présentation. On aura quelques petites questions. Un sujet qui nous tient à cœur aussi, que vous avez décrit, qui est l'état de santé de la population du territoire. Vous parliez d'un taux de maladies respiratoires qui était supérieur ici qu'ailleurs à Montréal. Vous parliez...

M. VINCENT MARCHIONE :

340 Des maladies chroniques.

Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :

345 ... des maladies chroniques.

M. VINCENT MARCHIONE :

350 40 % des citoyens ont au moins une maladie chronique.

Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :

Et vous parliez aussi de l'espérance de vie qui est inférieure de trois ans ici.

355 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Oui. Ça, c'est dans le dossier de la santé publique.

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

360 C'est ça. Là, je comprends que vous venez de déposer un document à cet effet-là. Nous, on veut aller un peu plus loin. On voulait être sûres de bien comprendre vos références. C'était vraiment l'objet de ma question. Vous, quand vous parlez de l'étude TOPO, c'est une étude du Centre de santé et de services sociaux, c'est ça, en 2012?

365 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Non, non, non. TOPO, c'est...

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

370 Ou c'est la Direction de santé publique?

M. VINCENT MARCHIONE :

375 TOPO, oui, oui, oui.

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

380 C'est ce que vous avez déposé.

M. VINCENT MARCHIONE :

Oui, oui, c'est Santé publique ça, oui, oui.

385 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Alors comme vous, vous avez un regard particulier sur les enjeux relatifs à la qualité de l'air et vous référez donc à des impacts sur la santé, est-ce que l'étude dont vous parlez, TOPO, l'autre,

390

de la Direction de la santé publique de 98, fait vraiment le lien entre les deux? Est-ce que vous avez une étude qui fait le lien entre la santé respiratoire et la qualité de l'air? Est-ce que c'est disponible cette information-là?

M. VINCENT MARCHIONE :

395

Il faudrait voir avec Santé publique.

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci.

400

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

405

Moi, j'aurais une question concernant entre autres le règlement 90 que vous avez évoqué dans votre présentation. Vous indiquez entre autres que dans l'Est de l'île de Montréal, les agents polluants, l'air ambiant est de quatorze à quinze fois plus contaminé, si on tient compte de l'accumulation des rejets de toutes les industries de l'ouest. Est-ce que cette information-là, vous avez en tête sa source?

M. VINCENT MARCHIONE :

410

La source, je ne peux pas dire le nom...

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

415

Oui.

M. VINCENT MARCHIONE :

420 C'est un ingénieur qui a pris sa retraite aujourd'hui qui m'a dit ça. Bien sûr, ce n'est pas publicisé.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

425 Non.

M. VINCENT MARCHIONE :

430 Du Service de l'environnement de la CMM qui est sur la rue Jarry puis Saint-Denis, je pense.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

435 Parfait. Moi, j'aurais une autre question – je vous remercie beaucoup pour m'avoir donné cette information-là – concernant entre autres les petits centres de compostage.

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

440 Le point 8.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

445 Le point 8, c'est ça. Au point 8 de votre mémoire, vous proposez qu'il y ait des petits centres de compostage dans chaque arrondissement ou encore à tous les deux arrondissements. Est-ce que ce que vous aviez en tête, ce sont des centres semblables à ceux qui sont mis en place par les écoquartiers dans les arrondissements ou si vous aviez d'autres modèles?

M. VINCENT MARCHIONE :

450 Oui. Ça ou bien un peu plus gros. Un peu plus gros si c'est pour deux arrondissements. Et
puis c'est d'autant plus pertinent si on se réfère à la recherche de l'IREC, l'IREC qui est l'Institut de
recherche en économie contemporaine, que cette étude, c'est clair, elle dit : on n'a pas besoin à
Montréal d'usine de biométhanisation et que des petits centres de compostage comme ça, ça serait
suffisant. Au lieu de gaspiller 650 millions et qu'il n'y a rien de rentable.

455 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Justement sur cette question-là, je vous poserais la question dans les centres de
compostage, on y retrouve entre autres ceux qu'on trouve dans les quartiers ou dans les
arrondissements, les débris verts, les déchets verts, les déchets organiques qui sont assimilables,
460 mais je pense entre autres à toute une série de déchets qu'il serait difficile de trouver dans des
centres de compostage à cause des odeurs nauséabondes qui en résulteraient. Qu'est-ce que vous
en feriez de ces déchets-là? Je pense entre autres à la nourriture comme la viande ou des choses
comme ça ou certains éléments souillés qu'on ne peut pas mettre en compostage.

465 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Moi, je pense que ça serait un petit pourcentage de déchets à ce niveau-là. Le plus grand
pourcentage, c'est des matières organiques qu'on peut composter. C'est un tout petit pourcentage.

470 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Mais vous n'iriez pas recommander qu'on continue l'enfouissement pour ce type de
déchets-là?

475 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Non. Il faudra faire une réflexion là-dessus.

480 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Oui.

M. VINCENT MARCHIONE :

485 Je suis contre l'enfouissement. Et puis c'est ça, vous parliez aussi des morceaux de verre qui seraient mélangés.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

490 Non, non. Je parlais des déchets verts, des résidus verts.

M. VINCENT MARCHIONE :

495 Ah! Les résidus verts, oui, oui. Ça, les résidus verts, il n'y a pas de problème pour les composter. Mais ce que vous me dites au sujet des viandes et tout ça, c'est minime à comparer du total de matières organiques putrescibles.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

500 Alors on vous remercie beaucoup de votre présentation.

M. VINCENT MARCHIONE :

505 Merci.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Merci, au revoir. Et comme je vous indiquais, on déposera vos documents sur le site internet de l'Office, les documents que vous nous avez laissés ici.

510

M. VINCENT MARCHIONE :

Merci beaucoup.

515

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

520

Merci. Au revoir. J'inviterais maintenant monsieur Marc Fortin. Bonsoir.

M. MARC FORTIN :

525

Bonsoir. C'est Jacques Beaudry qui va présenter.

M. JACQUES BEAUDRY :

530

Merci, Mesdames les commissaires, Madame Brodeur, Madame Morais. Mesdames et Messieurs, mon nom est Jacques Beaudry, je suis président de Beaudry & Cadrin, grossiste en alimentation. Je suis accompagné par monsieur Marc Fortin de Consultation Stratem.ca.

535

Beaudry & Cadrin est un grossiste en alimentation presque centenaire ayant des racines profondes à Montréal-Est et à Pointe-aux-Trembles. Un des premiers chapitres de notre histoire débuta en 1917 lorsque mon grand-père Arthur Beaudry ouvrit son épicerie à Montréal-Est. Mon

père se lança en alimentation avec sa propre épicerie à Pointe-aux-Trembles en 1948, puis l'entreprise de distribution alimentaire Jean-Paul Beaudry ltée en 1961.

540 Aujourd'hui, l'entreprise compte au sein de ses gestionnaires la quatrième génération Beaudry, soit Jean-Philippe et François. Afin de croître l'entreprise, en 2005, nous avons inauguré un nouvel entrepôt de 110 000 pieds carrés à Pointe-aux-Trembles au coût de plusieurs millions de dollars.

545 Jean-Paul Beaudry ltée a aussi fusionné en février 2013 avec J.B. Cadrin de Lévis, une entreprise familiale fondée par Jean-Baptiste Cadrin en 1899 à Saint-Anselme devenant du même coup le plus important distributeur alimentaire indépendant de l'Est du Canada.

550 Beaudry & Cadrin emploie aujourd'hui plus de 240 employés dans ses entrepôts ainsi que son siège social à Pointe-aux-Trembles. Chez Beaudry & Cadrin, nous sommes le garde-manger de 1 650 magasins, soit plus de 30 % de toutes les épiceries de petite surface, les dépanneurs au Québec. Pour nous, la qualité et la salubrité et la sécurité sont primordiales.

555 Si nous avons le choix, jamais nous construirions notre entreprise en alimentation à côté d'un centre de compostage, et ce, peu importe la technologie utilisée pour ce centre. Donc nous préfererions ne pas avoir comme voisin un centre de compostage ou une entreprise pouvant créer des risques de contamination à notre entreprise ou notre environnement.

560 Puisque nous ne sommes pas d'accord avec le choix d'emplacement pour le centre de compostage, nous accueillons favorablement le mandat proposé par l'Office de consultation publique de Montréal permettant d'étudier les impacts d'un quatrième centre de compostage de l'Est de Montréal sur les six centres prévus. Nous espérons que les consultations réalisées dans le cadre de ce mandat permettront de mieux définir les différents enjeux, les impacts et les dommages collatéraux tout en entraînant une réflexion sur les solutions possibles à cette problématique.

565 Nous ne ferons pas la lecture intégrale de notre mémoire ici puisque vous en avez sans
doute pris connaissance. Dans notre présentation d'aujourd'hui, nous avons plutôt choisi de porter
votre attention sur deux éléments.

570 Premièrement, les risques potentiels imposés à notre entreprise et à la population par le
nouveau centre de compostage. Et deuxièmement, dans le cas où le centre serait construit, nous
désirons vous entretenir sur la responsabilisation du développeur constructeur et opérateur, le tout
encadré dans ce que nous appelons un développement responsable et équitable, c'est-à-dire une
vision à long terme prenant en considération la santé des citoyens, des entreprises et des projets
déjà présents et futurs spécifiquement dans le périmètre des 500 mètres.

575 De notre perspective, le centre de compostage nous expose à plusieurs enjeux abattant une
série d'impacts variés sur notre entreprise et nos employés. Premièrement, la contamination par les
odeurs est un enjeu majeur en ce qui nous concerne. La contamination par odeurs peut être très
néfaste pour certaines catégories de produits alimentaires et non alimentaires comme les farines,
580 les céréales, les produits céréaliers, les croustilles, le maïs soufflé, les chocolats, les pâtes, le riz et
plus particulièrement le tabac qui est un produit extrêmement sensible aux odeurs.

Puisque Beaudry & Cadrin est un grossiste en alimentation vendant les catégories
mentionnées et plusieurs autres catégories dans 1 695 magasins hebdomadairement, partout au
585 Québec et dans les Maritimes, vous comprendrez que nos inquiétudes soient réelles et justifiées.
Les impacts sur la qualité des produits en inventaire pourraient être catastrophiques. Cette situation
créerait des pertes financières épouvantables ainsi qu'un préjudice irrécupérable sur les opérations
de l'entreprise et sur sa réputation presque centenaire.

590 Deuxièmement, le centre de compostage nous expose à l'infestation par la vermine qui est
aussi un enjeu qui nous préoccupe. Puisque notre entrepôt est rempli de produits alimentaires, nous
nous questionnons sur les impacts de la venue du centre de compostage sur le sujet. Aurions-nous
un risque plus important d'infestation et risque-t-il d'y avoir des impacts sur la santé de nos
employés et celle des consommateurs de nos clients?

595

Troisièmement, quel impact aura le centre de compostage sur l'évaluation future des entreprises ainsi que l'évaluation foncière, et ce, spécialement dans le périmètre de 500 mètres qui restreint toute vocation d'avenir à un statut industriel?

600 Vous comprendrez que les évaluations d'entreprises sont assujetties aux analyses de divers organismes comme par exemple banquiers ou financiers qui risquent d'être inquiétés par la venue du centre de compostage à côté d'un bâtiment qui leur est donné en garantie sur hypothèque. Leur dévaluation potentielle et aléatoire de leur garantie pourrait nous imposer un nouveau fardeau financier énorme tel le remboursement d'hypothèque, une augmentation de taux d'intérêt ainsi que
605 des nouvelles restrictions affectant les opérations de notre entreprise. L'impact de ces restrictions pourrait se manifester de diverses façons causant des dommages irréversibles, freinant ainsi notre croissance future et la viabilité à long terme de notre entreprise.

Et quatrième restriction, la restriction de croissance que pourrait imposer la venue du centre
610 de compostage. Beaudry & Cadrin ayant conservé quelques 150 000 pieds carrés libres dans la partie arrière de son terrain pour des projets futurs est réglementée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mieux connu sous le nom de MAPAQ. Celui-ci pourrait voir d'un mauvais œil toute demande de production, de transformation alimentaire et refuser l'octroi de permis d'exploitation de tout projet futur. Ou encore, dans le cas échéant, où il y aurait désir de
615 vendre l'emplacement à Pointe-aux-Trembles, des acquéreurs intéressés d'acheter un entrepôt voisin immédiat du centre de compostage risquent d'être rares et frileux.

Vous comprendrez qu'avec ce genre d'inquiétudes et questionnements, il nous faut plus que des paroles rassurantes et des études théoriques. La survie de notre entreprise et de ses
620 240 emplois en dépendent. Il devient donc évident que nous ne pouvons pas fermer les yeux et espérer que tout se déroule pour le mieux.

Nous devons donc trouver un nouvel emplacement ou trouver des solutions équitables, responsabilisant les développeurs, la Ville de Montréal et l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles,
625 le constructeur et l'opérateur afin d'éviter tout renvoi de responsabilité entre les trois parties dans le cas d'enjeux futurs, sinon le centre de compostage a le potentiel de devenir un problème de santé à

l'échelle du Québec et des Maritimes pour notre entreprise et d'autres qui paient déjà des sommes imposantes en taxes foncières à la Ville de Montréal.

630 Dans l'éventualité que le centre serait construit à l'emplacement convoité, il va falloir plus que des données théoriques. Il va falloir se baser sur des données réelles qui peuvent être possiblement prélevées dans des sites déjà existants en Ontario ou ailleurs au Canada.

635 De plus, le développement responsable et équitable se veut être un système de responsabilisation permettant d'éviter tout litige entre les trois parties impliquées dans la réalisation du centre : soit promoteur et constructeur, opérateur, soit la population, soit les entreprises avoisinantes.

640 Premièrement, la Ville et ses arrondissements devront être responsables de leurs sous-contractants, constructeurs et opérateurs et le certifier par lettre officielle, se portant du même coup responsable de tous risques, incluant la contamination par les odeurs et la vermine, et ce, avant toute construction. La Ville de Montréal, l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles, les constructeurs et les opérateurs deviendront responsables également et financièrement des dommages causés à autrui.

645 Deuxièmement, la création d'un fonds monétaire permettant de supporter les citoyens et les propriétaires dont les opportunités d'affaires seront grandement affectées dans le périmètre de 500 mètres du nouveau centre de compostage devrait être obligatoire. Le fonds permettra de responsabiliser la Ville, l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles, le constructeur et l'opérateur sur un point de vue financier.

650 Troisièmement, le retrait du périmètre de 500 mètres demandé par le ministère de l'Environnement permettrait d'enlever une pression restrictive empêchant toute croissance future des entreprises et projets avoisinant le centre de compostage. S'il n'y a aucun risque tel qu'expliqué par les représentants de la Ville de Montréal, pourquoi établir un périmètre de 500 mètres? Si le centre de compostage est dangereux et nécessite un périmètre de 500 mètres, pourquoi l'installer à

côté d'un centre de distribution en alimentation et de l'autoroute 40 qui est parmi les plus fréquentées du Québec?

660 La mise en place de la Stratégie de développement responsable et équitable comporte les avantages suivants : responsabiliser la Ville de Montréal et l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles; responsabiliser le constructeur et l'opérateur; augmenter la rigueur dans le développement et l'exécution du projet; protéger financièrement citoyens et entreprises contre tous dommages possibles causés; développer les terrains adjacents, augmentant la base fiscale de
665 l'arrondissement; créer des emplois dans l'Est de Montréal tant attendus.

En conclusion, il est évident que le centre de compostage de Pointe-aux-Trembles est un problème non négligeable pour notre entreprise en alimentation et nos 240 employés. Il pourrait avoir des impacts sur les opérations, la salubrité et la santé de notre entreprise, nos confrères de
670 travail et celle de nos clients. Cette situation occasionnerait des dommages irréversibles affectant la réputation presque centenaire de notre entreprise.

Toutefois, nous nous devons de mentionner que forcer la construction d'installations nécessitant un périmètre de protection de 500 mètres, et ce, à moins de 75 mètres du garde-
675 manger de plus de 30 % des épiceries de petite surface et dépanneurs du Québec, nous porte à questionner sérieusement la rigueur et la légitimité du processus de sélection.

C'est aussi pour cette raison que nous demandons de ne pas installer le centre de compostage au coin nord-est de Saint-Jean-Baptiste et de l'autoroute 40. Dans le cas éventuel que
680 le centre y serait construit, en dépit des risques et enjeux, nous demandons qu'une solution de responsabilisation, de prévention financière et le retrait du périmètre de 500 mètres soit mise en place.

Je réitère encore une fois que si nous avons le choix, jamais nous construirions notre
685 entreprise en alimentation à côté d'un centre de compostage, et ce, peu importe la technologie utilisée. De plus, nous n'avons pas eu la chance de faire affaire avec une tierce partie afin d'évaluer les impacts causés par la venue d'un centre de compostage dû au court délai de temps que nous

avons. Dépendant des conclusions de cette commission, nous ajusterons notre position sur ce sujet.

690

Nous tenons à féliciter l'excellent travail fait par les fonctionnaires de la Ville de Montréal que nous avons rencontrés jusqu'à présent. Nous espérons sérieusement que cette commission prendra en considération nos commentaires et recommandations, ainsi que celles des autres personnes concernées. Merci beaucoup de votre attention.

695

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Merci, Monsieur Beaudry. Peut-être une question, Hélène?

700

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci de votre présentation. Merci de la présentation de vos appréhensions sur la santé, les impacts sur la santé, les individus, les entreprises, de la vôtre et de l'impact sur sa croissance.

705

Vous proposez une stratégie que vous appelez responsable et le développement responsable et durable, équitable. Et vous proposez une série de moyens dans ce cadre-là et particulièrement la responsabilisation de la Ville, l'arrondissement, le constructeur, l'opérateur sur les dimensions financières ou les conséquences financières, donc responsabilisation légale. On est préoccupé... La question, c'est est-ce que vous connaissez des précédents, ce type d'entente, ce type de stratégie? Est-ce que vous connaissez des lieux, des situations qui ont fait que ces mesures ont été mises en place?

710

M. JACQUES BEAUDRY :

715

Moi, Madame Morais, je ne propose rien. On m'impose une situation. Si on m'impose une situation...

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

720 Oui.

M. JACQUES BEAUDRY :

... j'aimerais vivre dans ce sens-là, O.K.?

725

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Oui, oui, j'ai bien compris ça aussi.

730

M. JACQUES BEAUDRY :

Mais je ne propose pas. Je suis contre le centre de compostage mais j'ai l'impression qu'on va me l'imposer.

735

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Et si on vous l'impose?

740

M. JACQUES BEAUDRY :

Et si on me l'impose, je dis que ça prend la responsabilisation de tous les intervenants.

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

745

Oui.

M. JACQUES BEAUDRY :

750 Une de mes craintes personnelles, c'est que la Ville, avec des dispositions légales ou quoi
que ce soit, se distance des responsabilités du centre de compostage avec l'opérateur, le
constructeur et tout ça, et que tout le monde se lance la balle s'il y a une panne majeure ou quoi que
ce soit ou des... Ça ne fonctionne pas comme on le dit. Mais ça va être l'opérateur qui est
responsable, ça ne sera pas jamais la Ville. La Ville va toujours se distancer. C'est ça qu'on veut
éviter. On veut que tout le monde soit responsable.

755

Et la question d'avoir... On veut responsabiliser les contracteurs et les opérateurs et
c'est pour ça que ça prend un fonds. Parce que trop souvent, ces entreprises-là vont prendre
des mandats et tout ça, et lorsque – comment je pourrais dire – ça va mal, les Anglais disent :
« *When the shit hits de fan* », on vient pour aller en cour avec ces gens-là pour demander des
760 indemnités financières : ils n'ont pas l'argent, ils n'ont pas aucune structure financière en
arrière permettant de... Et là, si la Ville se distance de tout ça, on va être pris avec des
problématiques légales sans aucun recours financier.

Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :

765

Je comprends. Je comprends très bien votre point. Vous avez été très clair, puis
effectivement, vous avez dit « On s'oppose. Et si c'est imposé, c'est à certaines conditions. » Ma
question était : connaissez-vous des milieux municipaux ou autres qui ont fait ce genre d'entente ou
ce genre d'engagement?

770

M. JACQUES BEAUDRY :

Personnellement, non.

Mme HÉLÈNE MORAIIS, commissaire :

775

Merci.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

780 Sur, toujours dans le scénario où effectivement le centre de compostage serait construit et
installé, le fonds monétaire dont vous parlez, il serait alimenté... J'ai cru comprendre que ce fonds-là
pourrait être alimenté à la fois par l'entrepreneur constructeur, les opérateurs, la Ville. C'est ça que
vous avez en tête?

785 **M. JACQUES BEAUDRY :**

Oui. La Ville, peut-être pas, mais surtout les constructeurs et opérateurs.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

790 Et opérateurs.

M. JACQUES BEAUDRY :

795 Il faut que ce soit des entreprises qui ont une structure financière saine et non des *fly by
night*, c'est-à-dire qu'ils arrivent avec une structure financière très faible puis quand ça ne fonctionne
pas, ben il n'y a plus personne qui a de l'argent, la compagnie est vidée. Est-ce que je peux rajouter
quelque chose?

800 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Allez-y, oui.

M. JACQUES BEAUDRY :

805 Je n'ai pas mentionné qu'en imposant ce centre de compostage, on impose à ma
compagnie, ça fait quatre-vingt-dix-huit ans qu'on travaille, quatre générations qu'on investit dans

cette entreprise-là. Moi, j'ai tout mon argent là-dedans. Moi, je n'ai pas d'autre argent. Tout l'argent familial de quatre générations est là-dedans.

810

Et ce que je trouve déplorable, on me demande de risquer ma business pour un centre de compostage. Moi, quand j'ai acheté ce terrain-là en 2004, il n'y avait pas question de centre de compostage. O.K., on me dit : « Jacques, ben oui, mais il y avait les raffineries puis tout ça. » Écoutez, moi, j'ai été élevé à Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est. Toute ma vie, j'ai calculé aujourd'hui, j'ai même pris mon auto, j'ai vécu dans un rayon de sept kilomètres professionnellement pendant quarante-cinq ans. Et là, aujourd'hui, je fais face à des risques, de l'inconnu.

815

Vous allez dire « Jacques, tu t'inquiètes pour rien. » C'est ma business. C'est mon argent. Je risque de tout perdre. Comprenez que s'il y a un rappel de produits, puis je suis obligé de reprendre des produits parce qu'il y a de l'odeur qui est rentré dans les produits ou quoi que ce soit, ça peut me coûter 10, 12, 13 millions. Je ne m'en relèverai pas du tout. C'est fini. Du jour au matin, un *recall*, un rappel de produits, 10 millions, et la semaine d'ensuite, je n'ai plus de ventes, mes clients ne rachèteront plus mes produits parce qu'ils n'auront plus confiance. Fini, *kaput!* Quatre générations de travail parties comme ça!

820

825

Et on a beau me dire que ça va être beau, ça va être fin, ça va marcher, puis tout ça, mais on lit de choses de l'extérieur, d'autres centres de compostage où est-ce que ça a été la merde et tout ça et ça a été difficile avant de tout réussir à faire fonctionner le centre. Je ne peux pas vivre ça. Littéralement, ça serait catastrophique pour ma business. Et 240 emplois partis comme ça. Je veux bien mais je crois qu'on me demande trop.

830

Et ce n'est pas le phénomène *pas-dans-ma-cour*. Là, *pas-dans-ma-cour*, le centre de compostage est à moins de 75 mètres. J'ai un libre-service, c'est un commerce où les commerçants viennent chez moi faire des commandes, ils sortent, ils le voient : c'est là. 75 mètres de ma porte, le centre de compostage est là. Puis ce n'est pas un bureau, la fermentation est là.

835

Ça fait que je crois que je suis en droit de demander d'essayer de trouver une solution alternative ailleurs. Et la proposition qu'on a faite, c'est parce que je sens qu'on va me le gaver à

840

travers la gorge et je vais être obligé de vivre avec et les risques financiers, moi je trouve, sont énormes pour mon organisation.

845

Ce qui me fait plus – il faut le dire – chier, excusez mon terme, c'est parce qu'il y a les politiciens, il y a les fonctionnaires, eux, dans trois, quatre, cinq, six, ils vont être partis. Moi, je vais être encore là. Ma compagnie va être là. Les futures générations ont 33 et 34 ans, c'est des ingénieurs, des diplômés universitaires. Eux autres, ils s'investissent aussi. Ça fait dix ans qu'ils sont avec moi. Eux autres, ils vont être là dans vingt ans, trente ans. Pas si ça ne marche pas. S'il y a une défaillance dans les procédures, ils ne seront pas là, ils ne passeront pas à travers. C'est tout.

850

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Je vous remercie de nous avoir fait part de vos préoccupations.

855

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci, Monsieur.

860

M. JACQUES BEAUDRY :

Merci.

865

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Merci bien. Alors j'inviterais monsieur Lapointe du Collectif en environnement Mercier-Est. Bonsoir, Monsieur Lapointe.

M. JEAN LAPOINTE :

Bonsoir, Madame Brodeur. Bonsoir, Madame Morais.

870 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Bonsoir.

M. JEAN LAPOINTE :

875

J'ai un *PowerPoint* que je vais ouvrir tout de suite. D'entrée de jeu, je représente le Collectif en environnement Mercier-Est. Vous avez lu notre mémoire.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

880

Oui.

M. JEAN LAPOINTE :

885

La présentation *PowerPoint* que j'ai préparée reprend l'essentiel du mémoire. Donc je vais passer quand même assez rapidement.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

890

Oui.

M. JEAN LAPOINTE :

895

Il y a peut-être un seul élément où il y aurait du nouveau. Monsieur Vézina m'a avisé qu'il y avait des nouveaux documents sur le site. Je suis allé et j'en parlerai au moment où j'arriverai là.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

En fait, une partie des nouveaux documents sont des réponses entre autres aux questions vous aviez posées à la première séance, sur le camionnage entre autres.

900

M. JEAN LAPOINTE :

C'est ça, exact, voilà. Donc le Collectif, une présentation brève. Vous l'avez lue. La pertinence de traiter les matières organiques, le Collectif est d'accord avec ce principe mais le Collectif souhaite aussi que Montréal incite les citoyens à faire davantage et à composter.

905

Concernant l'équité territoriale sur l'île de Montréal, parce qu'on parle aussi de la couronne Nord, la couronne Sud, donc pour l'île de Montréal, cinq installations, trois dans l'Est. Iniquité territoriale. Donc nous nous prononçons contre l'implantation dans l'Est. Cependant, nous comprenons que ça va probablement se faire et ma présence ici est pour vous exprimer nos inquiétudes et aussi pour essayer de bonifier le projet.

910

Alors le CTMO de l'Est, la description est là. C'est à la fois pour recevoir des résidus verts et du lixiviat mais il y a aussi énormément de transbordement. Il y a 15 tonnes sur 19 qui sont du transbordement. Donc on estime que le titre de l'installation devrait le refléter, donc : centre de traitement et de transbordement des matières organiques de l'Est. Ça devrait être son nom. Ça serait sa véritable nature. Voilà.

915

Alors le bâtiment, nous sommes d'accord avec un projet LEED. Nous ne demandons pas plus qu'un projet LEED de base. C'est de l'argent gaspillé que demander Or, Platine, etc. Donc on veut une architecture contemporaine, exemplaire, soignée, toit vert, etc. Cependant, concernant l'aménagement paysager, nous demandons que le projet soit structurant pour le secteur et non limité au site. Donc à titre de suggestion, on parle de plantation d'arbres en alignement pour rehausser le secteur donc le long des voies de circulation.

920

925

Le camionnage. Voilà suite à l'information que monsieur Vézina a portée à mon attention, selon l'estimé que j'ai fait suite aux documents qui étaient lors de la séance de consultation publique,

930 j'avais évalué, selon le fonctionnement de l'installation sept jours par semaine, selon les mois, etc., selon le type de camion, à ce moment-là, c'était 9 000 que j'avais évalué. Puis je n'avais pas de données pour... Je vous ai exprimé que j'avais des doutes et j'ai vérifié ce soir avant de m'en venir, j'ai fait en fonction de la ventilation que vous donnez.

935 Ce qui est exprimé dans le tableau qui est sur le site, c'est qu'on voit les camions qui sont entrants avec les matières, donc les intrants, et on voit les camions qui sont sortants avec les extrants. Sauf que, dans la réalité, on arrive, quand on fait ce calcul-là, on arrive précisément, attendez, 9 486. Puis j'ai été, si on veut, relativement généreux sur les congés : dans le temps des Fêtes, j'ai mis trois journées de congé pour Noël; trois journées de congé pour le Jour de l'An; en avril, j'ai mis deux jours de congé pour la période de Pâques; mai, la fête des Patriotes; juin, la Saint-Jean-Baptiste; juillet, la Confédération, etc. Bon, j'arrive au total à 9 486 camions.

940 Et ces 9 486 camions qui se présentent au centre de compostage entrent et sortent. Et le tableau ne rend pas compte de la réalité. Autrement dit, il parle d'un camion qui entre sur le site. Mais dans la réalité, ce camion-là vient faire sa livraison et ressort et recircule sur les axes de circulation. Donc pour ma part, j'arrive à un calcul de 18 972 camions. À toutes fins pratiques, 945 19 000 camions. Puis on pense qu'il y a une période intermédiaire où il y aura dans le sud l'installation de biométhanisation ne sera pas encore construite, il va peut-être y avoir moins de production mais éventuellement, ça va être 19 000 camions, et peut-être plus.

950 Alors on poursuit. Donc l'impact du camionnage : le bruit, la pollution, monoxyde de carbone, odeurs, traînées de lixiviat sur les chaussées et surtout, en cas de problème de circulation, débordement sur Sherbrooke et débordement sur Notre-Dame.

955 Le Collectif en environnement Mercier-Est demande qu'il n'y ait aucun camion de ce projet-là qui ait la permission de circuler sur Sherbrooke et sur Notre-Dame. Donc on demande une interdiction de camionnage, des camions d'alimentation et d'expédition du centre de compostage de l'Est, aucun camionnage, ni sur Sherbrooke, ni sur Notre-Dame, que les routes soient établies d'avance et que les interdictions soient formelles. Ce qu'on demande, c'est qu'il y ait des routes qui soient dédiées pour le camionnage.

960 Ce qu'on demande également, c'est que les camions, tous les camions qui vont aller, qui vont fréquenter le centre de compostage, qu'ils soient munis de traceurs électroniques afin qu'il y ait un contrôle des parcours.

965 Concernant les odeurs, écoutez, l'étude a été fouillée. Ce qu'on demande, en fait, c'est que le comité de suivi qui va être créé, valide les données, les hypothèses et les modèles. Il y avait des craintes qui étaient exprimées par le ministère de l'Environnement et on souhaite que ces données-là soient validées. On a eu une réponse lors de la séance de consultation il y a une semaine.

970 Concernant les bruits, le CEM-E s'inquiète – le Collectif en environnement Mercier-Est – s'inquiète que l'étude ait été limitée au camionnage dans le quadrilatère d'implantation. Je viens de le dire, en cas d'accident, débordement prévisible, Sherbrooke, Notre-Dame et le nombre de camions est à certainement 19 000 camions qui vont fréquenter le site, qui vont l'alimenter, qui vont en ressortir.

975 Le mode de gestion, ce que nous, nous demandons, Collectif, c'est que ce soit une gestion publique. Pourquoi? Parce que nous estimons que le fonctionnement et l'entretien de l'installation seront de qualité supérieure. Il y aura transparence dans le fonctionnement et dans la reddition de compte et il y aura aussi à ce moment-là une expertise qui va se développer, qui va se construire et qui sera publique et non pas privée.

980 Le comité de suivi, pour nous, ça devrait être un outil de communication entre le gestionnaire, les autorités responsables et la communauté environnante. Nous souhaitons que le comité de suivi du Centre de compostage de l'Est soit dédié au centre de compostage, qu'il soit actif dès la construction, qu'il soit formé de citoyens de Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles et de
985 Mercier-Est et aussi de groupes environnementaux de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Est.

Nous souhaitons, comme Collectif en environnement Mercier-Est, nous souhaitons obtenir un siège que nous vous demandons ce soir. Pourquoi? Parce que nous avons à la fois l'intérêt,

990

l'expertise et la crédibilité pour occuper un siège à titre de groupe environnemental auprès du comité de suivi du Centre de compostage de l'Est.

995

Un centre de trop. Le compostage de digestat est-il nécessaire? Une seule usine n'est-elle pas nécessaire pour le compostage? Il n'y a aucune évaluation par Montréal – c'est une affirmation qui a cours, peut-être aurez-vous des réponses à ça dès ce soir – et nous avons des inquiétudes à cet égard.

En conclusion :

1000

- Le Collectif en environnement Mercier-Est en faveur de la valorisation des matières organiques.
- Le Collectif en environnement Mercier-Est est contre l'iniquité territoriale.
- Le Collectif en environnement Mercier-Est demande une interdiction du camionnage sur Sherbrooke et sur Notre-Dame.
- Le Collectif en environnement Mercier-Est demande que les camions soient munis de traceurs électroniques.
- Le Collectif en environnement Mercier-Est demande que les données relatives aux odeurs, les données, les hypothèses et les modèles de l'étude d'odeurs soient validées.
- Le Collectif en environnement Mercier-Est demande que le comité de suivi soit représentatif des citoyens et des organismes environnementaux du milieu.
- Le Collectif en environnement Mercier-Est demande un siège au comité de suivi comme organisme environnemental de Mercier-Est.

1005

1010

1015

À toutes ces conditions, nous estimons que le projet acquerrait une acceptabilité sociale. Cependant, en conclusion, le Centre de traitement des matières organiques confirme à notre avis et renforce la vocation de l'Est de l'île de Montréal comme zone d'accueil d'installations génératrices de nuisances industrielles, indésirables ailleurs dans l'île. Voilà.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1020 Merci, Monsieur Lapointe, de votre présentation, et de votre *PowerPoint* aussi qui a facilité
la présentation. Moi, j'aurais une première question en relation avec votre position qui favorise la
gestion publique d'un futur centre de compostage. Vous étiez à la rencontre où la Ville entre autres a
indiqué son intention de confier la construction, l'opération et l'entretien à une entreprise privée
pendant une période de sept ans d'exploitation, possiblement – puis je mets ça en relation avec
1025 l'intervention de la personne de monsieur Beaudry qui vous a précédé – pour responsabiliser d'une
certaine façon le constructeur en le rendant responsable de l'opération puis de l'entretien qui
suivraient. Et ce qui permettrait au bout, au terme de sept ans, à la Ville de décider s'il y avait lieu de
renouveler le contrat ou si la gestion était telle que ça demandait que ça soit la Ville ou
l'agglomération qui prenne la chose en main comme c'est le cas en ce moment au Complexe
environnemental Saint-Michel.

1030

J'aimerais vous entendre sur cette question-là parce qu'il y a un enjeu que la Ville a soulevé
en tout cas dans sa présentation concernant entre autres la responsabilisation des constructeurs.

M. JEAN LAPOINTE :

1035

Le modèle qui est retenu a été vérifié ailleurs.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1040

Oui.

M. JEAN LAPOINTE :

1045

Si je ne me trompe pas, il existe en Ontario, peut-être ailleurs dans le monde aussi. Pour ce
qui est de la construction, c'est une chose. Construire un bâtiment, on peut le faire construire par
l'entreprise privée. Ça, il n'y a pas de problème. Pour ce qui est de la gestion, pour les motifs que
nous soulevons, nous souhaitons que la gestion soit publique. La Ville, autrement dit, elle se met

1050 dans une position où elle observe les faits pendant un septennat, puis après cette période-là, si ça va bien, il laisse faire; si ça va mal, il va ramasser les choses. Est-ce que vous pensez que c'est intéressant pour les contribuables de ramasser une situation catastrophique?

1055 Mes prédécesseurs ont exprimé des craintes par rapport au fonctionnement de l'installation. Nous, on estime au Collectif qu'on souhaite que la gestion soit publique pour des raisons de transparence, des raisons de qualité, pour des raisons d'expertise.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Ça va pour moi. Merci.

1060 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

1065 Ma question porte sur votre proposition de comité de suivi ou en tout cas, sur certaines caractéristiques que vous proposez sur sa composition. Vous le décrivez comme un outil de communication. Ma question est, d'après votre expérience, quelles sont les conditions pour qu'un comité de suivi fonctionne bien puis ait de l'impact, en fait?

M. JEAN LAPOINTE :

1070 Je crois que ça prend certainement de la transparence de la part de l'organisme qui... Entre autres, ici, ça serait le Centre de compostage lui-même. Donc l'organisation de ça doit faire preuve de transparence. Si, par exemple, les citoyens et les groupes environnementaux sont invités à siéger, l'information est diffusée et que l'information, aussi les comptes rendus des rencontres sont publics, à ce moment-là, j'estime qu'il y a un outil de communication qui est efficace entre l'organisation, les autorités et les citoyens. La transparence.

1075

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

1080 Merci. J'ai une autre question. Concernant le pôle environnemental, on veut être bien sûres d'avoir compris votre point de vue là-dessus. On se demandait s'il y avait une contradiction. Peut-être que de votre intervention, je comprends un petit peu moins qu'il n'y en a peut-être pas. L'idée d'un pôle environnemental, vous en parlez au début, à l'item, en fait, vous dites :

« On dénonce publiquement cette décision qui renforce la vocation de l'Est de Montréal comme hôte privilégié d'installations génératrices de nuisances. »

1085 C'est votre façon de décrire ce que d'autres appellent peut-être le pôle environnemental. Est-ce que je me trompe?

M. JEAN LAPOINTE :

1090 Oui, en quelque sorte. Sur un projet relatif aux matières résiduelles, de cinq installations, il y en a trois qui sont dans l'est de l'île. C'est quand même une bonne performance ça. Puis ça, c'est sans compter toutes les entreprises publiques et privées qui sont aussi dans l'Est de l'île de Montréal. Il y a un nombre de choses. Je pourrais laisser d'autres personnes en parler, qui connaissent le sujet davantage que moi mais notre intervention relative aux matières organiques, c'est qu'on a toujours, le Collectif a toujours soutenu le principe de l'équité territoriale. Ça a été aussi adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal. Ça a été aussi adopté par certains partis politiques et ça a été soutenu en campagne électorale et municipale.

1100 Et on arrive là, il y a un renversement de situation où il y a une installation prévue à Saint-Michel qui s'installe dans l'Est. Il y a déjà une usine de biométhanisation qui va être construite dans l'Est, puis je ne ferai pas le rapport de la situation mais vous savez que celle du sud va être construite une fois que celle de l'Est sera arrivée à surcapacité. Ça fait qu'il y a de nombreux citoyens qui craignent que l'installation du sud ne voie jamais le jour. Ça fait que la performance de trois installations sur cinq dans l'Est est un pôle environnemental. Puis là, on n'a pas parlé de la chaire de recherche qui va faire en sorte d'essayer, bon, de tirer parti de l'expertise qui sera là et

1105

d'essayer de bonifier en fait le fonctionnement de tout ça pour attirer d'autres installations aussi dans le secteur.

1110 Donc il y a vraiment un pôle qui se crée et ce pôle-là est considéré, même si tout le monde nous dit que c'est une installation qui est très belle, qui est très bonne, qui est très saine, etc., personne n'en veut. Elle se ramasse dans l'Est. Donc c'est à ce titre-là qu'on parle de pôle environnemental et d'iniquité territoriale.

1115 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

Lequel vous êtes en désaccord, c'est ça?

M. JEAN LAPOINTE :

1120 Oui.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1125 Mais pour que ce pôle-là – je l'ai sous les yeux, ce que ma collègue vous citait de votre mémoire – pour que ce pôle-là soit autre chose qu'un pôle qui regroupe des installations qui génèrent des nuisances industrielles, et à ce titre-là, je pense que ce n'est pas uniquement avec les centres de compostage et de biométhanisation, mais il y a l'ensemble de l'industrie que d'ailleurs monsieur Marchione a mentionné le nombre...

1130 **M. JEAN LAPOINTE :**

Centre de transbordement.

1135 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Effectivement, il y a les usines d'épuration, tout ça, qu'est-ce qu'il faudrait pour que ce pôle-là devienne un pôle dynamique, un pôle qui soit valorisant pour l'Est?

1140 **M. JEAN LAPOINTE :**

Il faudrait certainement que les installations soient d'une efficacité et d'une efficience exemplaires.

1145 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Oui.

M. JEAN LAPOINTE :

1150 Puis qu'elles ne génèrent aucune nuisance ni au point de vue des odeurs, ni au point de vue du bruit, le bruit de l'installation elle-même. Parce qu'on parle pour le centre de compostage, on parle d'un bâtiment qui est en pression négative. Ça veut dire qu'il y a énormément d'air qui est filtré puis qui est expulsé vers l'extérieur. Donc ça veut dire des dispositifs de ventilation assez puissants. Donc ça veut dire que si l'installation n'est ni polluante, ni bruyante, ni odoriférante, puis si le camionnage n'est pas dérangeant, puis qu'il y a interdiction du camionnage sur l'axe Sherbrooke, 1155 sur l'axe Notre-Dame, à ce moment-là, nous on estime que c'est acceptable.

1160 Puis si les autres installations, le centre de biométhanisation, ça va être la même chose mais on ne l'a pas encore étudié dans le détail, mais s'il est d'un fonctionnement exemplaire et d'un entretien exemplaire, à ce moment-là, on pourrait considérer que ça génère un impact qui est peut-être positif. Puis si l'installation qui est réalisée est magnifique, puis il y a un magnifique toit vert, serre, paysagement extraordinaire, on va dire que non, finalement, la Ville a bien fait, c'est beau. Mais à toutes ces conditions.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1165

Merci beaucoup, Monsieur Lapointe. J'inviterais monsieur Dubreuil, s'il vous plaît.

M. JEAN LAPOINTE :

1170

Excusez, une question. Est-ce que je peux effacer mon *PowerPoint*?

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1175

Je pense que ça ne sera pas possible parce que normalement, il fait partie, il est déposé. Vous pouvez nous le transférer à l'Office de consultation?

M. JEAN LAPOINTE :

1180

Ça va me faire plaisir de vous l'envoyer, oui.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Oui?

1185

M. JEAN LAPOINTE :

Par courriel.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1190

Parce que ça fait partie de la documentation de la consultation. Merci beaucoup. Bonsoir, Monsieur Dubreuil.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

1195

Bonjour. Moi, je vous avertis, je ne suis pas très bon sur le *PowerPoint*. Je ne suis pas de cette génération-là mais j'en ai un quand même.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1200

Bon, alors ça nous fait plaisir.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

1205

Je vous remercie de donner l'occasion aux citoyens l'opportunité de s'exprimer sur ce projet. Le compostage municipal m'intéresse depuis longtemps, c'est pourquoi je suis content d'y apporter une contribution constructive. Je ne représente aucun groupe ou entreprise.

1210

Le projet, à mon avis, est prometteur. J'y vois certains risques mais j'y vois surtout une extraordinaire opportunité pour Montréal d'innover dans la gestion des matières résiduelles organiques. Ma présentation s'articule en six modestes suggestions et comme je vous ai averties, je n'a pas beaucoup de talent pour le *PowerPoint*, je vais essayer de le faire fonctionner.

1215

Alors première suggestion. Un seul site dans l'Est. Alors le site de compostage de la rue Saint-Jean-Baptiste est situé à seulement 1.4 kilomètre de la Carrière Demix. La Carrière Demix, c'est le cœur de l'opération. Ce site accueillera un site de biométhanisation de 60 000 tonnes, un centre pilote de prélèvement de 25 000 tonnes. Donc c'est l'investissant majeur. Tandis que le site de Rivière-des-Prairies, sa fonction primaire est de composer le digestat, c'est-à-dire les résidus de l'usine principale. Donc c'est un site en quelque sorte une annexe au site principal. Les deux opérations devraient normalement se faire ensemble.

1220

J'ai posé la question lors de la réunion du 22 octobre et on m'a répondu qu'en effet, cela aurait été préférable de les intégrer ensemble, de faire un seul site mais qu'on manquait d'espace à la Carrière Demix. Pourtant il y a plusieurs terrains vacants autour du site. On en voit un plan ici. Les

1225 deux projets sont dans deux municipalités différentes. L'un est dans Rivière-des-Prairies, le site
secondaire, et le site principal et dans Montréal-Est. Peut-être que ceci explique cela mais, à mon
avis, il serait mieux d'avoir qu'un seul site, ça serait beaucoup plus simple et beaucoup plus
économique.

1230 Ma deuxième suggestion. C'est de revoir les études de camionnage dans le périmètre. Les
études de camionnage qu'on nous a présentées prévoient un impact mineur. En moyenne, on parle
de 21 camions – on a ici le tableau : 9, 23, 73 selon les périodes. En moyenne, 21. Mais ce qu'il faut
faire, pour avoir un portrait réel des impacts du camionnage, il aurait fallu en toute transparence – en
toute transparence et en toute logique – tenir compte des deux sites. Les résultats auraient alors été
1235 bien différents de ceux qui ont été présentés aux citoyens. Le site de compostage nécessite
effectivement 21 camions par jour en moyenne, mais le vrai site à côté, qui est à 1.4 kilomètre, lui, il
va tirer 58 camions. J'ai beaucoup aimé la remarque de mes prédécesseurs qui dit : « Dans le fond,
il faudrait multiplier ça par deux parce que les camions, ils rentrent, ils ressortent. » Mais je les ai
gardés, comme les chiffres qui nous étaient donnés. Donc au total, ce projet va amener 79 camions
1240 par jour de plus dans ce périmètre de 1.4 kilomètre.

À cela, il faut ajouter l'existence de EBI. EBI fait un transbordement de matières résiduelles
ordinaires et il génère environ 130 camions par jour. Tandis qu'on parle de 21 pour Rivière-des-
Prairies, 130 camions par jour et celui de Demix est à 58 camions par jour. Donc dans ce petit
1245 périmètre de 1.4 kilomètre que vous voyez ici entre le Métropolitain/Henri-Bourassa, Saint-Jean-
Baptiste et Broadway, il va circuler au-delà de 210 camions par jour de matières résiduelles.

En période comme ici à l'automne, en période de feuilles, ça va monter à 400 camions par
jour qui vont circuler dans ce périmètre-là. Sur une base annuelle, c'est 1 000 camions par semaine,
1250 50 000 camions par année.

Alors je me demande si on peut parler d'impact minime. Moi, je trouve qu'il faudrait
réévaluer l'impact de la circulation locale en tenant compte de l'ensemble de la réalité.

Troisième suggestion qui est connexe, si vous voulez, qui suit, c'est d'étudier la possibilité
1255 du transport par train. C'est ma suggestion la plus originale. Comme on vient de le voir, il y aura

beaucoup de camions dans l'Est de Montréal mais dans l'ensemble du projet, il va aussi y avoir énormément de camions. Le volume de résidus organiques à transporter va être beaucoup plus grand que le volume de résidus à composter parce que le système est fait ainsi. On transporte une certaine partie de la matière d'un site à l'autre et ensuite, encore.

1260

Donc tout ce transport-là représente un gros risque pour deux raisons. Premièrement, parce que les cinq sites sont tous dans des zones très urbanisées. Ils sont tous à Montréal, ils sont tous sur l'île de Montréal, là où il y a déjà beaucoup de circulation et même dans des endroits où il y a déjà trop de circulation.

1265

Deuxièmement, parce que la matière organique, c'est une matière qui est extrêmement coûteuse à transporter à cause de la masse volumique. La masse volumique, c'est le rapport entre le poids et le volume. Alors puisque son poids est très faible et son volume est très grand, il faut utiliser plusieurs camions et pour la rentabiliser, il faut utiliser des très gros camions.

1270

Alors le projet, tel qu'il est calculé dans les chiffres qui sont là, si vous additionnez les chiffres qui sont là-dessus, ça nécessite 40 000 voyages de camion. C'est 40 000 nouveaux voyages de camion dans la Ville, dans la circulation actuelle de Montréal. C'est coûteux, c'est nuisible et ça dégage beaucoup de gaz à effet de serre. Alors je me suis dit : y a-t-il moyen de faire autrement?

1275

Une hypothèse à considérer, c'est le train. La matière organique, c'est une matière qui serait très, très facile à transporter par le train parce que ce n'est pas périssable, ce n'est pas fragile, ce n'est pas dangereux, ça ne prend pas en feu, c'est facile à transporter puis il n'y a personne qui veut la voler. Alors c'est facile à...

1280

Alors comme on voit sur la carte, ça adonne comme ça. Je ne sais pas si les penseurs de ce système-là ont eu l'idée du train mais, effectivement, si vous regardez la carte, les cinq sites sont déjà sur une ligne de train. Ici je ne suis pas capable de focuser, mais le site de Demix est à 700 mètres de la ligne de train de la rue Marien, parce qu'il y a une ligne de train sur la rue Marien

1285

nord-sud, il y a une ligne de train. Et l'autre, le site de compostage de Rivière-des-Prairies est 700 mètres l'autre côté. Ils sont 1.4 kilomètre, donc 700 mètres.

1290 Et dans Montréal – là, ma carte n'est pas assez précise – il y a beaucoup, beaucoup de
petites voies de gare où les camions de collecte pourraient aller porter, transborder dans des
wagons qui les attendraient. Un avantage considérable de ça, c'est que le train pourrait également
transporter les 500 000 tonnes de déchets ultimes qui vont présentement vers Saint-Thomas-de-
Joliette, Lachenaie et Sainte-Sophie. Ça, c'est un autre 75 000 camions, des voyages de camion qui
circulent sur les routes de Montréal.

1295
1300 Bon, le train est-il une alternative économique au camionnage? Je ne le sais pas. Je ne le
sais pas, je ne connais pas ça. Mais j'ai parlé avec les gens de EBI qui sont à Saint-Thomas-de-
Joliette, j'ai été voir ça, et puis eux ont considéré que ce n'était pas rentable. Mais ce n'est pas
rentable pour EBI parce qu'ils sont très proches de Saint-Thomas-de-Joliette et parce qu'eux ont
32 000 tonnes. Mais quand on parle de volume comme ça, il y aurait peut-être une étude, je trouve
que ça vaudrait la peine de faire l'étude, voir si on ne peut pas sortir 100 000 camions des routes de
Montréal. Je pense ça va faire plaisir à beaucoup de monde, dont ceux de la région ici aussi.

1305 Autre suggestion, toujours dans le domaine du transport, c'est d'encourager la réduction
mécanique à la source. Pour réduire le camionnage, il faut absolument augmenter la masse
volumique, c'est-à-dire mettre plus de matières organiques par mètre cube, plus de matières
organiques dans le même camion. Alors le compactage qu'on voit dans les camions de vidanges
ordinaires, c'est la méthode traditionnelle pour réduire le volume des résidus. Mais dans la matière
organique qui est beaucoup plus liquide, il y a plusieurs autres techniques très modernes qui offrent
1310 des résultats beaucoup plus importants : le broyage, le pulpage, la déshydratation et le séchage. Ça,
c'est des technologies qui permettent de réduire les volumes de l'ordre de 50 à 80% C'est des
machines qui ressemblent à ça, qu'on voit souvent dans les institutions, les compagnies, les
restaurants, les hôpitaux où ils ont des très gros volumes, ce qu'ils appellent des gros gisements
importants, ils utilisent ce type de machine-là et réduisent considérablement le volume à transporter.

1315

1320

Moi, je trouve que la Ville de Montréal devrait inciter les grands usagers, les entreprises de collecte à réduire leurs volumes de résidus organiques. Une façon de faire, c'est de changer la réglementation et de cesser de parler en tonnage, de taxer en tonnage, de facturer en tonnage, est de taxer sur le mètre cube. Parce qu'en matières organiques, ce n'est pas un problème de poids, c'est un problème de volume. Alors si la Ville se mettait à taxer ou à légiférer en termes de volume, les contracteurs, les clients, les pollueurs seraient obligés de réduire leurs volumes.

1325

Mon avant-dernière, c'est d'encourager les initiatives de compostage industriel et communautaire *in situ*. La meilleure façon d'éviter le transport, c'est évidemment de composter sur place.

1330

C'est sûr que le compostage industriel et communautaire, ce n'est pas une solution pour traiter les gros volumes comme on a évidemment à Montréal. Mais, par ailleurs, dans certaines circonstances particulières, je pense aux hôtels, aux restaurants, aux hôpitaux, aux institutions, ça pourrait s'avérer rentable économiquement. D'ailleurs, ça l'est. Il y en a beaucoup à Montréal.

1335

Je voudrais juste revenir tout à l'heure sur une question que vous avez posée sur le compostage communautaire. Je pense que le compostage communautaire, c'est beaucoup plus ça de nos jours. Les machines que vous voyez là, ce n'est pas du tout, du tout le compostage avec la petite boîte de bois dangereuse. Au contraire, ces composteurs industriels là sont beaucoup plus sécuritaires et il n'y a aucune odeur qui se dégage de là, il n'y a aucun danger. L'humidité est contrôlée, tout est parfaitement contrôlé. Il y en a un, si vous voulez le voir, à l'Université McGill qui est là depuis plusieurs années. Il y en a dans plusieurs universités.

1340

Alors il y a moyen à mon avis d'encourager ce type de compostage là, pas comme une solution complète mais comme une solution partielle qui pourrait être intéressante et qui pourrait être supervisée par Polytechnique. Polytechnique est un partenaire de ce projet-là, ce qu'on a vu, et je trouvais ça intéressant que Polytechnique puisse surveiller, monitorer et développer ce type de compostage-là qui n'est pas à négliger.

1345

Finalement, ma dernière suggestion, c'est d'attendre les résultats de la première usine avant d'investir dans la seconde. Je parle de biométhanisation évidemment. Une usine de biométhanisation, ça coûte très, très cher. Vraiment bien, bien cher. Et selon le ministère de l'Environnement du Canada – et je cite :

1350 « *L'expérience canadienne en matière de gestion des matières organiques municipales est composée d'un mélange de réussite et de reculs.* »

1355 C'est une façon de dire des fois, ça marche, puis des fois, ça ne marche pas. Il y a eu des expériences au Canada très positives, puis il y en a aussi assez désastreuses. La biométhanisation n'est pas une technologie centenaire et je pense qu'il serait prudent et sage d'attendre de voir qu'est-ce que la première usine de méthanisation va être capable de donner en termes de résultat économique et puis de qualité de compost et puis de toutes les autres incidences là-dessus. Alors voilà. Je pense je suis rentré dans mon dix minutes.

1360 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Oui. On vous remercie beaucoup.

1365 **M. JEAN-PAUL DUBREUIL :**

Je suis disponible pour des questions, ça me fait plaisir.

1370 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Et vous avez du talent pour le *PowerPoint* aussi.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

Je vous remercie.

1375

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Merci bien. Ça a facilité la présentation à la fois pour l'auditoire et les commissaires.

1380

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

Alors j'ai mis là mes six recommandations.

1385

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

J'aimerais vous entendre davantage sur votre première recommandation concernant le site unique dans l'Est. Cette question-là, je ne sais pas si c'est vous-même ou un autre participant qui l'avait soulevée lors de la présentation du projet...

1390

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

C'est moi.

1395

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

C'est vous-même qui l'avez présentée. Je pense qu'on vous avait donné comme argument la difficulté de trouver de la place sur le site actuel.

1400

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

J'ai bien relu la réponse qu'on m'a faite parce qu'elle est sur votre site.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1405 Oui, oui.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

1410 Et la réponse dit : « C'est parce qu'il n'y a pas assez de place. On a bien voulu, on a bien essayé, il n'y a pas assez de place sur le site de la Carrière Demix. » On ne me dit pas, puis je n'ai pas eu le réflexe de demander oui, mais vous ne pouvez pas aller à côté sur un autre terrain? Je n'ai pas eu le réflexe de poser la question mais la réponse, c'est : « On est propriétaire de Demix, la Ville de Montréal est propriétaire de Demix et sur ce terrain dont nous sommes les propriétaires, il n'y a pas assez de place. »

1415 Le lendemain, j'ai été voir, puis là, j'ai vu les grosses pancartes *À vendre* juste à côté, puis en arrière, puis là, je me suis dit probablement... Puis là, tout à coup, je me suis rendu compte que j'étais dans Montréal-Est, alors je me suis dit peut-être que là, il y a une influence de juridiction, qu'ils ne veulent pas... Parce qu'en toute logique, puis le fonctionnaire me l'a dit, en toute logique, ça serait normal qu'on composte le digestat sur place. Ça serait normal, ça serait moins cher.

1420

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1425 Oui.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

1430 Alors je ne sais pas. Moi, il m'a donné cette réponse-là : « On n'a pas de place. » C'est vrai, s'il a dit qu'il n'y avait pas de place, il n'y avait pas de place, je le crois. Mais je me dis pourquoi pas à côté?

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1435 Ça, c'est le sens de votre... - Excusez-moi. Ça explique que vous reveniez à la charge là-dessus mais en disant : regardez à côté si, dans le périmètre actuel, il n'y a pas suffisamment de place.

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

1440 Je n'ai pas apporté les photos mais il y a des grosses, grosses pancartes *À vendre* à côté. Mais moi, je ne vends pas des terrains, je veux dire, c'est juste que je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de justification d'en faire un à 1.4 kilomètre à côté. Il n'y a pas beaucoup de justification. Ça va entraîner un peu plus de transport, ça va faire des délais à faire des transports. À la rigueur, qu'ils mettent un convoyeur entre les deux, comme dans les mines, pour transporter.

1445

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Ça va. Alors on vous remercie beaucoup, Monsieur Dubreuil, de votre présentation.

1450

M. JEAN-PAUL DUBREUIL :

Ça m'a fait grand plaisir.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1455

Alors on prendrait une quinzaine de minutes de pause et on revient tout de suite après.

1460

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1465

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Je vous invite à reprendre nos places et j'inviterais madame Nicole Loubert à se présenter.

1470

Bonsoir, Madame Loubert.

Mme NICOLE LOUBERT :

Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Madame la commissaire.

1475

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Bonsoir.

1480

Mme NICOLE LOUBERT :

Je suis une citoyenne impliquée depuis 25 ans dans le suivi des matières résiduelles, alors je pense pouvoir apporter une certaine expertise citoyenne dans le cadre de ce projet.

1485

La première diapositive, enfin celle qui va suivre, c'est vraiment... Ça a l'air en dehors du sujet mais en réalité, pas du tout, parce que c'est pour présenter l'impact d'un projet. C'est-à-dire qu'on a, par exemple, un réservoir collé sur une maison. Ça pouvait se faire autrefois. Maintenant, c'est certain que ça n'a pas d'allure. Mais comment on peut enlever une situation une fois qu'elle est installée? Ça devient une installation qui a un droit d'acquis et ensuite, ce genre d'installation-là fait que ça incite d'autres industries du même type à s'installer au côté.

1490

Donc moi, quand je vois un projet, je ne vois jamais un projet tout seul. Je le vois aussi dans le temps et une installation, ça peut durer 50 ans, voire plus, parce qu'il y a une continuité.

1495 Alors rapidement, l'historique. En 1992-93, il y a eu des projets importants. Tout Montréal
voulait enfouir les déchets dans la carrière à proximité du quartier Mercier-Est où j'habite. Ensuite,
presque en simultanément, il y avait la Régie intermunicipale qui était tout le reste de l'île pratiquement et
qui voulait avoir un incinérateur, toujours dans l'Est, et avec un centre de transbordement à Ville
1500 Saint-Laurent. Et les deux ont été refusés parce qu'on a dit : « Il faut réduire les déchets et il faut
l'équité territoriale. » C'est de là que vient ma défense de l'équité territoriale pour ce projet-ci.

 Alors en gros, par la suite, il y a eu ce que j'ai appelé la saga du centre de transbordement
parce qu'à un moment donné, à Ville Saint-Laurent lorsque ça a été présenté, ils l'ont refusé
pendant les audiences du BAPE et, après ça, ce qu'on a dit, c'est qu'étant donné que ça ne
1505 fonctionnait pas tous ces projets-là, bien on aurait trois centres de transbordement sur l'île.

 Celui de l'ouest, des matériaux secs, est resté sur place, enfin pas une grosse quantité à
l'époque, maintenant je ne sais plus, mais nous dans l'Est, ce qu'on a eu, on a eu un centre qui s'est
appelé Éconord près de la rue Notre-Dame et pas très loin de Georges V.

1510 Suite à ça, au sud, il était question d'en avoir un. Lui a été refusé. Alors en 2002, sur
230 000 tonnes qu'avait le centre de transbordement, 183 000 tonnes provenaient de
l'agglomération. Donc pour moi, même si c'est privé, c'est un centre de ville, un centre municipal. Et
en 2011, suite à un incendie, enfin ce centre-là s'est déplacé pour aller vers Marien et a augmenté à
1515 un million de tonnes.

 En 2005, il y avait un poste de transbordement mais là proposé pour les matières
organiques et après ça, il a été retiré. Et là, on est allé plutôt vers des centres de compostage, deux
centres de biométhanisation également un centre de prétraitement. Dorval, Saint-Michel ont refusé.
1520 Saint-Laurent finit par accepter et on propose maintenant dans l'Est. On propose également la
biométhanisation à LaSalle, mais j'y reviendrai.

 LaSalle, quand il avait été question de ce site-là, moi j'avais participé aux audiences
publiques à LaSalle, je suis allé voir, et je peux vous dire qu'à l'époque je ne trouvais pas que les
1525 gens de la place étaient très inquiétés par ce projet-là. Bon, depuis ce temps-là, il y a eu par

exemple de l'argent qui a été réservé et tout ça. Par contre, l'argent qui est réservé, il est réservé jusqu'en 2017 officiellement. Après, il va falloir qu'il y ait des nouvelles demandes. Donc je ne suis pas convaincue que ça va être encore obligatoire que ce soit fait.

1530 On n'a pas non plus la caractérisation du site. Ça, c'est une question que j'avais demandée à l'époque et on nous disait « On ne peut pas vous donner la caractérisation parce que ça fait partie des négociations, des échanges. » Alors je ne sais pas si vous, la commission, vous l'avez, mais ça serait important de l'avoir pour savoir si ça a de l'allure tous ces montants-là qui sont donnés là-dedans, dans le PTI.

1535 Maintenant, si les coûts augmentent en cours de route et si les subventions qui sont là jusqu'en 2019, le projet arrive après, qu'est-ce qui arrive? Est-ce que c'est encore viable ou pas? On ne sait pas.

1540 La concurrence. La concurrence peut être par exemple avec un pôle industriel dans l'Est. Est-ce que ça vaut la peine d'avoir une installation dans l'ouest par la suite? Il y a plein d'imprévus qui peuvent arriver. J'entendais les discussions tout à l'heure, je me dis il y a des discussions de fond qui sont autour de ces projets-là et un contexte urbain qui peut évoluer en cours de route. Alors moi, je ne suis pas convaincue du tout que le centre de LaSalle va un jour ouvrir ses portes.

1545 Maintenant, quand on parle de développement durable – je reviens toujours avec mon « durable pour le temps » – alors on a actuellement dans l'Est l'ex-site d'enfouissement des cendres de l'incinérateur des Carrières qui est fermé maintenant, mais ça c'est dans l'Est. Il y a le centre d'épuration des eaux usées avec de l'incinération. L'incinération, ça a quand même certains produits qui sont assez lourds. Ensuite, tu as le site d'enfouissement avec 200 ans de possibilité d'enfouissement des boues... des cendres toxiques c'est-à-dire, mais dernièrement, il y a eu une évaluation du site d'enfouissement en 2012, il y avait une étude qui avait été demandée et je ne sais pas si elle a eu lieu, si elle est terminée, mais je me suis demandé si ce n'était pas pour caractériser pour éventuellement les résidus ultimes parce que c'était prévu dans des projets que les résidus ultimes pourraient possiblement aller dans la carrière en même temps que ce site d'enfouissement là.

1550

1555

1560 Le centre de transbordement, on a parlé tout à l'heure, était rendu à un million de tonnes. Le centre de biométhanisation, 60 000 tonnes, centre de prétraitement, c'est 25 000 tonnes, mais c'est prévu quinze à vingt fois plus dans le temps et quand on regarde – j'en parlerai tantôt – quand on regarde le pôle industriel, il y a de la place pour le mettre sûrement. Projet de centre de compostage également qui est rendu à 43 000 tonnes.

1565 Alors les facteurs de localisation, pour moi c'est la promesse électorale parce que d'autres n'en voulaient pas. Mais on n'a eu aucune étude de choix qui nous a été présentée. En d'autres mots, on nous présente le projet qui correspond aux normes surtout du ministère, du MDDEP à l'époque qui s'appelait comme ça, et finalement, le maire de Montréal, lorsqu'il l'a présenté, il a dit que c'était pratico-pratique. Donc est-ce que c'est ça l'équité territoriale? Pas certaine.

1570 Alors pour moi, ce projet-là n'est pas intégré au niveau de l'Est, surtout premièrement au niveau des déplacements parce qu'on n'a pas considéré suffisamment l'alternative au sud. En fait, on n'a pas étudié le trafic vraiment vers le sud en cas de blocage et on parle surtout, un petit mot pour dire que l'alternative serait probablement vers Henri-Bourassa. Mais alors c'est très, très faible pour moi comme étude.

1575 Ensuite, on ne parle pas du lien entre la sécurité publique en lien avec les camions de pétrole parce qu'on sait que ce secteur-là est un coin avec beaucoup de camions avec des produits dangereux. Et on ne parle pas non plus du pôle-industries Saint-Jean-Baptiste. Parce qu'encore une fois, pour moi, je ne peux pas prendre un projet tout seul, je le vois dans un ensemble et je le vois dans tout ce que ça peut créer autour comme impact d'avoir une usine. Il peut y avoir des effets positifs; les effets négatifs ne sont pas évalués.

1580 Maintenant, au niveau des odeurs, la même chose, c'est une étude préliminaire. Donc ça dépend beaucoup des équipements et pour avoir vu des nouvelles installations en rodage, je peux vous dire que selon les équipements, selon les fournisseurs et selon différents éléments, cet élément-là peut être très important.

1590 Également, moi je considère que tout dépassement toléré au niveau des odeurs est absolument non valable au niveau de l'Est parce que ce n'est surtout pas quand on a un bruit de fond qu'il faut en rajouter. Parce qu'on ne peut plus savoir d'où vient le bruit de fond et finalement, on finit par s'habituer à ça et pour moi, ce n'est pas du développement durable.

1595 Maintenant, au niveau de la grappe industrielle. Alors pour moi, tout ça, c'est imbriqué, le privé, le public. On est obligé de fournir ces usines-là et on n'a pas d'étude, on nous a annoncé un projet novateur, structurant et le reste, mais on n'a pas d'étude.

1600 Également, j'ai mentionné une étude qui parle des... Il y avait eu une consultation publique au niveau de l'agglomération, au niveau des parcs municipaux, des parcs industriels municipaux et quand j'ai regardé ça, je ne suis pas à même d'analyser ça en détail, je n'ai pas eu suffisamment de temps, j'aurais aimé le faire, mais le long de Saint-Jean-Baptiste, il y a trois parcs principaux qui s'appellent Pointe-aux-Trembles 1 et 2 et Henri-Bourassa et ces trois parcs-là ont beaucoup d'espaces disponibles et ainsi de suite. Donc pour moi, le long de Saint-Jean-Baptiste, c'est un pôle qui est absolument en développement et quand on parle de camionnage et tout ça, on aurait dû en tenir compte. Ça ne l'a pas été dans l'étude. C'est dans ce sens-là que je dis ça n'a pas été intégré, ce projet-là, dans le milieu.

1610 Au niveau des risques, des installations de type matières résiduelles, quelles qu'elles soient et ramassé – parce que c'est déjà là en bonne partie – alors tout ça ramassé dans le même milieu, il y a des risques mais ils ne sont pas analysés, ils ne sont pas présentés, ils ne sont pas documentés et on n'a pas une vision d'ensemble. Parce que, encore une fois, on le présente à la pièce.

Au niveau de la gestion, je n'en rajouterai pas parce que ça a été parlé précédemment et je suis dans la même lignée.

1615 Au niveau de la concentration, quand il y a une grappe industrielle, quand il y a des problèmes, c'est des gros problèmes. Je pense aux industries, aux raffineries quand elles ont fermé toutes ensemble.

1620

Et au niveau de la transparence, bien je n'y reviendrai pas parce que tout à l'heure ça a été parlé également.

1625

En conclusion. Moi je suis absolument contre le projet parce que ça fait 25 ans que je suis ce projet-là, je ne peux pas accepter qu'on rajoute ça comme ça parce que d'autres n'en veulent pas et, deuxièmement, au niveau du manque de transparence ou d'intégration, au niveau du choix du site, des déplacements, des odeurs et du pôle industriel non documenté.

1630

Alors je recommande que ce soit dans un site extérieur à l'est de l'île; qu'il y ait une étude de faisabilité financière pour celui de LaSalle; qu'on contrôle la gestion sous tous ses angles et incluant les sites de matières résiduelles qui ne sont pas nécessairement organiques mais qui sont en lien avec la Ville de Montréal. Ensuite, je demande une présentation publique à court terme du projet novateur, structurant, inspirant et exemplaire avec les risques associés.

1635

Et pour les citoyens, je demande des moyens pour gérer mieux leur propre environnement, donc qu'ils soient non pas en aval mais en amont des choix de société, qu'ils soient consultés au niveau des agrandissements et tout changement majeur et j'inclus le centre de transbordement. Et qu'un site internet soit géré par et pour les citoyens afin qu'il y ait une documentation citoyenne au niveau des nuisances. Parce qu'actuellement, on fonctionne beaucoup avec les plaintes. Moi, je trouve que ce système-là a des lacunes importantes.

1640

Donc il faudrait qu'il y ait un site internet avec documentation citoyenne et que cette documentation-là puisse ensuite être apportée pour défendre le point de vue citoyen. Et il y aurait d'autre chose que je pourrais dire là-dessus. Et présentation d'un centre de traitement des résidus ultimes, bien, on ne sait toujours pas où vont être traités ou enfouis les résidus ultimes en bout de ligne.

1645

Et peut-être pour terminer, un souhait majeur. C'est que depuis 25 ans, j'ai vu à quel point on a essayé de diminuer les matières résiduelles et actuellement, avec tous ces centres-là pour les matières organiques, je ne vois pas – et quand je regarde les pourcentages de réussite depuis toutes ces années – je ne vois pas de diminution des matières organiques. Là, je ne parle pas...

1650 C'est sûr que la population augmente, ça, ça va, mais je trouve qu'il y a des moyens de diminuer les
matières organiques énormément. Moi, j'ai un composteur dans ma cour, puis c'est une boîte, puis
je ne la trouve pas dangereuse, puis je peux vous dire que c'est incroyable la quantité de matières
en moins que j'envoie à la Ville pour être traitées. Et c'est un excellent compost. Donc je trouve qu'il
y a moyen de faire beaucoup plus à ce niveau-là. Mais ce qui me surprend le plus, c'est de voir à
1655 quel point autour de chez moi, il n'y a personne qui fait ça, alors que c'est un moyen de base facile.
J'ai fini.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1660 Je vous remercie beaucoup, Madame Loubert, de votre présentation. Je vous remercie
aussi d'avoir pris le soin de faire un peu l'historique du développement du secteur Est. Alors je
pense qu'il est utile pour tout le monde, y compris toutes les personnes qui suivent de près ou de
loin les travaux de la commission.

1665 Moi, j'aurais une première question en relation avec votre quatrième recommandation. Vous
avez commencé à évoquer un certain nombre de moyens dont les citoyens pourraient disposer
pour gérer leur environnement dans un contexte de grappe industrielle sur les résidus organiques et
non organiques de toutes catégories. Est-ce que vous pourriez développer et donner des exemples
de moyens qui vous viennent à l'esprit?

1670

Mme NICOLE LOUBERT :

1675 Moi, j'aime bien donner des exemples qui ne sont peut-être pas en rapport direct. Il y a eu
près de chez moi un projet qui s'est appelé le Faubourg Contrecœur. Ce projet-là, il a très mal
commencé. Bon, je ne rentrerai pas dans les détails mais dans la foulée de tout ce qui se passe
depuis des années, avec la Commission Charbonneau ou autre, alors disons que ça a été
compliqué ce projet-là au départ, et nous, on arrivait là-dedans et on essayait comme citoyens de
faire notre place et de dire ce qu'on voulait.

1680 D'abord, on avait réussi dans le temps à avoir un plan particulier d'urbanisme pour le
secteur Contrecœur. Donc déjà, c'était énorme. On était convaincu à ce moment-là qu'on devrait
nous consulter s'il arrivait un développement. C'est ce qui s'est passé, sauf qu'on ne nous consultait
pas trop vite et puis, finalement, nous on avait des idées pour ce secteur-là. Et ce qu'on a fait, c'est
1685 qu'on s'est réuni avec le groupe communautaire local mais on a réuni aussi la Santé publique, on a
réuni pour par exemple pour les écoles et ainsi de suite. Là, on a dit ce qu'on voulait du secteur. Et
on a poussé finalement la Ville à venir nous rencontrer pour discuter de ce projet. Puis ce n'était
même pas la Ville, en tout cas, c'était autre chose mais c'était en lien avec la Ville.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1690 Municipal.

Mme NICOLE LOUBERT :

1695 Oui. Puis en bout de ligne, bien finalement, c'est sûr qu'il y avait des choses campées qu'on
ne pouvait plus changer mais il y a énormément de projets qui ont pu se greffer et particulièrement
au niveau du parc de ce secteur-là. On demandait ce qu'on voulait, la Ville nous répondait – on a eu
du temps aussi. Et la Ville revenait, répondait, nous disait : « Non, on ne peut pas. Ça, oui. Ça, non.
Pourquoi. » Alors c'était une discussion très ouverte, c'était un comité de travail. Alors on n'arrivait
1700 pas en bout de ligne, là; on était en amont et c'est incroyable la quantité de choses qui ont pu être
apportées là-dessus malgré toutes les barrières et les limites qu'il y avait là.

Alors pour moi, un comité de suivi, oui, ça va, il en faut un, puis il faut qu'il soit transparent, il
faut qu'il soit composé... Enfin, moi, je vous donne le modèle comment ça a fonctionné pour
1705 Interquisa à l'époque et pour moi, ça a été un comité qui était ouvert avec les citoyens. Ça, c'est un
comité de suivi. Puis il y avait aussi les P.V. qui étaient publics, par exemple. Mais ça ne va pas
assez loin. L'information reste un peu en vase clos quand même.

1710 Mais par contre, un comité de travail qui est bien structuré, qui est en amont, qui vraiment
fait partie de la décision, comme les terrains sur lesquels je reviens tout le temps, ces fichus de

1715 terrains-là, moi j'aurais aimé que quelqu'un, un citoyen ou deux ou trois citoyens auraient participé à la discussion de façon neutre et viennent nous dire après qu'est-ce qu'était la discussion, puis tout ça. Là, j'aurais peut-être cru. Mais comme ça, on nous dit ça a été fait avec beaucoup, beaucoup de rigueur, mais je n'ai rien. Non. Il me dit non, le terrain qu'on a là, prenez ça qu'on vous donne puis c'est avec les normes. Bien, ce n'est pas ça pour moi bâtir un coin.

1720 Et c'est tellement gros ce qui se passe comme développement au niveau de l'Est à l'heure actuelle, que je trouve à la fois le secteur pétrolier, à la fois le secteur des matières résiduelles, c'est trop important pour que ce soit pris à la pièce. Il ne faut plus que ce soit comme ça. Alors je ne sais pas si j'ai tout à fait répondu.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1725 Oui.

Mme NICOLE LOUBERT :

1730 Un moyen pour gérer leur propre environnement, pour moi, c'est un des premiers. Puis, à partir de ça, il pourrait se greffer beaucoup d'autres choses.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Merci pour moi.

1735 **Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :**

J'aimerais vous entendre un peu plus sur votre thématique qui est une préoccupation pour plusieurs, sur l'équité territoriale. Vous dites ce principe que vous avez vu évoluer probablement au cours des années parce que vous avez une expérience citoyenne historique, tel que vous dites, 1740 votre façon de voir dans le fond l'équité territoriale dans l'histoire mais particulièrement pour ce projet-là, quels sont les critères qui devraient être les critères appliqués? Comment vous voyez leur application?

1745 **Mme NICOLE LOUBERT :**

La première chose, c'est qu'on a dit qu'il y avait quatre secteurs. Ils ont été définis par une étude de l'université, je pense. Donc on y allait avec la population, selon qu'il y a plus de monde à tel endroit ou tel endroit. Donc on a divisé l'île en quatre secteurs. Ça, ça peut être discutable. On prend un critère à un moment donné. Moi, ce n'est pas nécessairement le premier critère que j'aurais pris, 1750 même s'il est valable.

À partir de ça, on a mis quatre équipements. Il y a tellement eu de discussions autour de où est-ce que ça va être, qu'une fois qu'on a dit qu'il y avait quatre équipements différents de base – j'exclus pour l'instant le centre de prétraitement – mais une fois qu'on a quatre équipements, on respecte ça dans quatre secteurs différents. Et pour moi, ça c'est de base. Si on trouve qu'à Saint-Michel, ils en ont assez d'équipements, puis je comprends qu'ils disent non. Je comprends tout à fait, c'est les mêmes raisons pourquoi moi je dis non pour l'Est. Et à ce moment-là, il faut que si ce n'est pas à Saint-Michel même, bien où est-ce que c'est autour? Je suis toujours surprise quand on est bloqué à trouver un site, qu'on finit par en trouver un. 1755

1760 Alors je crois que ce n'est pas nécessairement dans l'Est qu'il faut encore que ce soit, et à un moment donné, il faut dire non. Moi, il y a une chose que j'ai apprise en tout cas, c'est qu'à un moment donné, il faut dire non en environnement. Quand on veut faire un choix de société, il faut savoir dire non à certaines choses qu'on ne veut pas. Alors moi, je suis rendue 1765 là. Je ne sais pas si ça répond tout à fait.

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci, oui.

1770 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Merci beaucoup, Madame Loubert.

Mme NICOLE LOUBERT :

1775

Je peux dire aussi, peut-être que je suggère, si on veut voir l'historique, peut-être dans le mémoire que j'avais présenté en 2011, il y avait encore plus en détail certains éléments de l'historique.

1780 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Oui, on ira voir. Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Sylvain Ouellet.

M. SYLVAIN OUELLET :

1785

Bonsoir.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

1790

Bonsoir, Monsieur.

M. SYLVAIN OUELLET :

1795

Merci de me recevoir. Pour me présenter, je ne suis pas simple citoyen ici, je suis conseiller municipal du district François-Perreault. Donc il y en a plusieurs ce soir qui ont parlé de ce qui se passe à Saint-Michel. Bien, moi je suis élu dans Saint-Michel entre autres. Donc François-Perreault,

c'est l'est de Villeray et la suite de Saint-Michel. Et mon district était collé sur le centre de compostage qui était supposé avoir lieu à Saint-Michel. Et je suis aussi porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et j'ai également grandi à Rivière-des-Prairies.

1800

Donc si on va au niveau du site de compostage à Pointe-aux-Trembles, Projet Montréal n'est pas contre le projet, ce projet-ci particulièrement, parce qu'il semble correspondre à toutes les lignes directrices du ministère de l'Environnement. Aussi, il y a quand même un projet au niveau de l'économie verte qui est intéressant avec Polytechnique, ce qui était déjà prévu dans le passé. Et aussi, il faut se rendre compte qu'il y a une accumulation de délais dans le dossier, un délai d'abord causé par un refus un peu – toujours un peu incompréhensible de la part de Aéroports de Montréal et également, dans un deuxième temps, une intervention politique malheureuse qui a fait retarder encore et encore ce projet.

1805

1810

Donc j'aimerais bien ça, au final, savoir combien tous ces délais-là nous auront coûté parce qu'il faut se rappeler qu'en 2020, normalement on ne peut plus... Le gouvernement du Québec nous interdit d'enfouir les matières organiques à l'extérieur de l'île et les pénalités en conséquence pour chaque tonne de matières putrescibles qui va aller à l'enfouissement.

1815

Ça a été rajouté par la suite, mais dans les communications initiales, lors du lancement de ce projet-là, on disait on passe à quatre sites alors que dans les faits, on a changé un peu la nature du projet, on est vraiment passé de quatre à cinq sites avec le maintien du Complexe environnemental Saint-Michel comme site de compostage de résidus verts comme c'est là actuellement.

1820

Donc la conséquence, c'est qu'on a une autonomie régionale qui est accrue de par la confirmation du maintien à long terme. Ça a été le terme qui a été lancé en commission lors de ma question lors de la dernière fois. Ça fait aussi en sorte qu'on diminue l'exportation de résidus verts de 56 000 tonnes à 40 000 tonnes et ça augmente la production locale de compost de 8 000 tonnes. Donc c'est quand même des bonnes nouvelles au point de vue autonomie régionale qui était un des deux volets du PDGMR de 2008.

1825

1830 Au niveau de l'équité territoriale, donc le fait de garder un aspect dans Saint-Michel, ça vient dans un sens confirmer un peu l'équité nord-sud-est-ouest. Vous allez voir, j'ai un bémol par la suite. Et il faut savoir que c'était vraiment ça qui était à la base du grand consensus qu'il y a eu. Moi, c'est une des premières implications politiques que j'ai faites à l'époque, c'était de présenter le rapport de Projet Montréal à cette commission-là en 2008.

1835 Par contre – et c'est quand même un gros bémol, il y en a d'autres avant moi qui l'ont noté – le centre de biométhanisation de LaSalle semble avancer. Par contre, le terrain n'est toujours pas acheté. Je sais qu'il y a plusieurs personnes dans la salle qui travaillent ardemment pour l'acheter mais ce n'est toujours pas fait et malheureusement, ce n'est pas rassurant pour la population.

1840 Il faut se rappeler que l'Office de consultation publique, dans son premier mémoire, parce que là, on va être rendu au troisième, la recommandation 10 était que le centre de biométhanisation de Lasalle soit celui qui soit mis en opération en premier avant celui de Montréal-Est. À l'époque, le terrain n'était pas acheté, on sait qu'il y a une contamination, on pouvait dire « On est un peu pris dans les délais. » Mais, par contre, avec les délais, là on est rendu à la troisième consultation, c'est encore dommage que malgré ces délais-là, on ne puisse toujours pas garantir que LaSalle ne soit pas mis en opération en premier. Et je crois que pour vraiment respecter l'équité territoriale et rassurer beaucoup de personnes, notamment dans l'Est, je crois que si la recommandation 10 était de nouveau remise de l'avant, je crois que ça réduirait beaucoup de... ça enlèverait beaucoup de suspicion.

1850 Et là, je veux vous parler de plusieurs questions qui ne sont pas nécessairement couvertes par la présente audience publique parce qu'on se ramène plus au portrait large qui n'est pas spécifique au centre de compostage ici. - En passant, désolé de ne pas avoir pu vous envoyer un mémoire auparavant, j'ai été un petit peu occupé, donc vous allez avoir la présentation.

1855 Premièrement, il faut savoir que quand il y a eu la modification de zonage au niveau du centre de Saint-Michel, pour avoir le centre de compostage, il y a eu plusieurs modifications qui ont été passées au conseil municipal. Ces modifications sont actuellement en vigueur. Et il y avait aussi

certaines promesses qui venaient avec ça. Étant donné que le centre a été déplacé et qu'on garde le *statu quo*, qu'advient-il de ces promesses-là?

1860 Première promesse, par exemple, on voulait compenser en espaces verts l'endroit, le
centre de compostage de Saint-Michel dans le même quartier. Donc par exemple, il y avait certains
terrains boisés dans la Carrière Francon – qui est l'autre carrière que celle de Miron – qui auraient
pu se faire. L'autre chose, c'est que le changement de zonage a fait en sorte que maintenant, c'est
un secteur d'emploi et pour toutes sortes de raisons, parce que c'est un peu nécessaire avec le
1865 PPP, etc., mais là, étant donné que ça reste une opération normale, dans le fond, c'est nos cols
bleus qui sont là, peut-être qu'on peut le maintenir, mais est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux
justement revenir au zonage initial qui a fonctionné pendant des années pour ce centre-là et qui ne
nécessitait pas de bâtiment, etc.?

1870 Par la suite – et ça, je ramène ce que j'avais dit à l'époque en 2008 – le plan actuel couvre
seulement les huit logements et moins. Donc *a contrario*, les neufs logements et plus ne sont
toujours pas inclus du moins dans la phase initiale. Et il faut savoir que neuf logements et plus,
même si peut-être qu'ils produisent un peu moins chacun parce que des fois c'est des ménages des
fois d'une seule personne contrairement, par exemple, à des unités familiales où c'est plus des
1875 familles, là il faut savoir que c'est ça qui est en construction présentement le plus sur l'île de
Montréal et ça représentait déjà à l'époque le tiers des logements.

Il faut savoir aussi qu'il y a présentement des projets de compostage communautaires très
intéressants et qui fonctionnent bien, qui sont en cours à la fois dans le Plateau et dans le Sud-Ouest
1880 pour justement essayer de pallier aux endroits où la collecte porte-à-porte pourrait s'avérer plus
difficile.

Il y a aussi toute la question de l'intégration des matières putrescibles des ICI, notamment
les commerces sur rue, les écoles, on ne veut pas nécessairement avoir les industries lourdes, etc.
1885 mais c'est des choses qui seraient intéressantes à creuser davantage, surtout qu'on le sait, le
deuxième centre de biométhanisation, il faudrait éventuellement inclure une partie de qu'est-ce
qu'eux génèrent parce que juste au niveau résidentiel, ça risque de ne pas être suffisant.

1890 La position officielle à la Ville de Montréal, le fameux biométhane qui risque de représenter peut-être 20 à 25 % de notre propre consommation de gaz naturel, la solution un peu la plus simple, c'est dans le fond d'envoyer ça à Gaz Métro et de nous créditer notre propre facture. Par contre, d'un point de vue, je crois, environnemental, d'un point de vue pédagogique, je crois qu'il serait très intéressant de boucler la boucle. On comprend que c'est une difficulté technique supplémentaire mais il y a quand même des véhicules qui existent au gaz naturel et là, je crois que le citoyen verrait
1895 vraiment que le biogaz, ce n'est pas juste pour faire économiser la Ville mais ça sert vraiment aux camions sur rue.

Et il faut savoir que les camions à ordures régulières consomment énormément. On parle de pratiquement 80 litres de diesel au 100 kilomètres parce qu'évidemment, c'est tout le temps du
1900 *stop and go*, c'est des camions assez lourds et ça, en milieu résidentiel. Donc juste au point de vue d'émissions de particules fines, même si les nouveaux camions diesel sont beaucoup plus propres qu'avant, je crois que ça pourrait être intéressant.

Au niveau du suivi des données, il y a d'autres personnes, des intervenants en avant de moi
1905 qui en ont parlé. Il faut savoir qu'au point de départ, le Programme québécois de traitement des matières organiques qui est biométhanisation, compostage, ça visait vraiment un but de réduction des gaz à effet de serre. Évidemment, il y a des réductions mais on se rend compte au final, ce n'est pas nécessairement... C'est un bénéfice environnemental secondaire par rapport au projet. Dans le fond, le vrai bénéfice, c'est d'éviter l'enfouissement, le lixiviat, parce qu'au niveau des gaz à effet de
1910 serre, oui, il y a un peu de camionnage mais on capte de plus en plus de méthane, ce qui n'était pas le cas voilà dix, vingt ans.

Considérant aussi les coûts de traitement à la tonne qui vont être assez élevés – là, j'ai
1915 ressorti des vieux chiffres – 85 \$ pour le compostage, 120 \$ pour la biométhanisation, bien ça c'est hors amortissement, donc hors d'opération, ça va nécessiter une transparence budgétaire de la part des services de la Ville de Montréal pour le futur, pour savoir finalement combien ça nous coûte réellement.

1920

Dans la même veine et ça, c'est pour augmenter la transparence, on est là-dedans de plus en plus au niveau... Il y a un nouveau portail des données ouvertes à la Ville de Montréal – je crois que pour assurer la transparence pour les groupes de citoyens à proximité qui vont se constituer mais aussi pour la population en général, les chercheurs universitaires et même d'autres élus des fois qui ont... Je peux vous l'assurer, en tant qu'élu de l'opposition, des fois c'est difficile d'avoir accès à certaines données même si elles sont en théorie publiques – je crois que le mettre dans un format standardisé, soit un portail de données ouvertes, des données de base, par exemple, les tonnages intrants, extrants, nombre de camions, les coûts d'opération, les données sur les odeurs, on a des données électroniques qui vont avoir lieu dans à peu près tous les sites, les cumuls des trajets GPS qu'un autre intervenant a demandés pour savoir est-ce que finalement le monde utilise Sherbrooke ou pas pour par exemple le transport, et finalement les gaz à effet de serre évités évidemment les périodes, on n'est pas obligé d'être à temps réel, le but ce n'est pas de suivre le camionneur mais c'est plus d'avoir des données analysables par la suite.

1925

1930

1935

Le prochain grand défi, et on en a relativement peu parlé mais c'est ce qui fait qu'on va faire suite au centre pilote de prétraitement des matières, parce que malheureusement, ça, ça pourrait à terme remettre en question l'équité territoriale. Parce qu'une fois que tous les sites de compostage vont être en opération – et on comprend que c'est la priorité, c'est ça qui est le gros du tonnage, c'est ça aussi qui fait le plus d'effets néfastes dans les sites d'enfouissement – bien même après ça, il va toujours rester plus d'un demi-million de tonnes de résidus ultimes, de déchets ultimes qu'il va falloir soit valoriser ou continuer à enfouir ou un mix des deux.

1940

1945

Et ça, ça veut dire – et c'est d'ailleurs pour ça que l'usine pilote, le centre pilote est là – de savoir un peu c'est quoi qu'on peut toujours récupérer en termes de valorisation, que ce soit compostage, que ce soit aussi recyclage, valorisation énergétique, il y a différentes options qui existent sur le marché, l'incinération, gazéification, transformation en carburant, etc., etc., mais étant donné le volume de déchets qu'on parle ici, si on veut les traiter sur l'île, ça va poser des questions d'équité territoriale.

Évidemment, il n'y a rien qui dit que ça va être traité sur l'île, mais ça va continuer et c'est vraiment une question qu'il serait intéressant de voir. Parce qu'on a des modèles qui existent, qu'on

1950 voit ailleurs au Canada. Par exemple ici, ça c'est le modèle d'Edmonton. Bon, oubliez ici la partie en haut à gauche parce qu'eux aussi, ils ont un site d'enfouissement, mais tout le reste... Et quand on parle, par exemple, on veut une économie verte, bien c'est d'avoir des bénéfices croisés. - Ici, vous allez voir en tout petit, mais sur un même site, il y a un centre de recyclage, il y a un centre de recyclage de déchets électroniques, il y a un centre de compostage et j'en passe. Il y a l'équivalent

1955 d'un écocentre. Donc il y a plusieurs choses et tout ça sur un même site. Il y a aussi l'équivalent de ce qu'on va avoir avec Polytechnique, donc un centre de recherche. Donc est-ce que c'est ça qui s'en vient à terme ou pas?

1960 Ça serait intéressant de se poser maintenant la question parce que si c'est ça qui s'en vient, si c'est dans les plans, peut-être qu'on le souhaite, peut-être qu'on ne le souhaite pas, ça reste la question, mais comme un autre intervenant disait, le fait de regarder étape par étape, après ça, à la fin, c'est difficile d'avoir le portrait d'ensemble et je ne crois pas que nécessairement par exemple ça, ça aurait été impossible de trouver un endroit par exemple dans le secteur nord pour avoir la même chose dans le secteur sud pour avoir quelque chose comme ça. Donc voilà, j'ai terminé.

1965 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

1970 Merci beaucoup, Monsieur Ouellet, de votre présentation. Je pense que c'était très intéressant de vous entendre. C'est toujours difficile pour nous les commissaires quand on reçoit une présentation orale ou l'information sur place, parce que vous avez vu, on a eu l'occasion précédemment de lire les mémoires, on les analyse et même on en discute entre nous avec l'analyste avant de vous rencontrer.

1975

M. SYLVAIN OUELLET :

Je suis d'accord. Je suis vraiment désolé, ce n'est pas la façon de faire mais j'ai été un peu coincé dans le temps.

1980

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Non, non. Alors ce qui fait que ça nous surprend un peu. Bien. Je pense que je vais vous remercier et on va vous relire tranquillement à travers votre *PowerPoint*. Merci infiniment.

1985

M. SYLVAIN OUELLET :

Merci.

1990

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

J'invite maintenant monsieur Dany Tremblay, s'il vous plaît.

1995

M. DANY TREMBLAY :

J'ai des copies de présentation *PowerPoint* papier, si vous voulez.

2000

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Non, on va vous suivre, puis comme on vous a beaucoup lu... Alors comme je disais, tous les *PowerPoint* vont être déposés sur le site. Alors si vous voulez les consulter ou les revoir, ça sera accessible.

M. DANY TREMBLAY :

2005 Bonsoir. Merci de nous permettre de présenter les différents mémoires. Donc aujourd'hui, je viens vous présenter le mémoire au nom de la compagnie qui est propriétaire des terrains situés juste de l'autre côté de l'autoroute 40, donc en face du site proposé pour le centre de compostage.

2010 Le présent mémoire au fond vise à démontrer – je vais aller tout de suite au fond à la conclusion avant de faire le rapport des différents points – alors le présent mémoire vise à démontrer la nécessité de ne pas adopter un tel projet afin que les affectations du sol puis le développement futur puissent garantir le maintien et le développement de l'activité économique du secteur; permettent d'assurer le dynamisme économique du secteur d'emploi cité à cette fin; et garantissent la valeur des espaces disponibles voués à des fins économiques.

2015 Vous avez déjà entendu des propriétaires de terrains avant et le présent mémoire s'inscrit un peu dans cette même orientation. D'autant plus que dans ce cas-ci, il y avait un projet important d'investissement et on va expliquer en fait le contexte, mais ce projet-là ajoute une couche de complexité à la réalisation d'un projet de développement économique important.

2020 Alors à titre de propriétaire, la personne morale au fond s'oppose fermement à l'établissement du centre de compostage pour différents motifs. D'abord, de bonne foi, les représentants, en fait la compagnie avec les représentants de l'arrondissement ont fait beaucoup, beaucoup de travail depuis trois ans pour la réalisation d'un plan de développement comprenant l'implantation de trois concessionnaires automobiles, un restaurant et un édifice à bureaux et un hôtel. Ce différent travail-là a amené à des conclusions d'ententes. Donc il y a eu beaucoup d'investissement dans la production de plans, de devis, de démarches, d'ententes, d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs à travailler à élaborer et à convenir d'ententes avec différents groupes, Groupe Gabriel, la copropriété des Condos 5001 situés juste voisins, la compagnie Standard Life et l'arrondissement pour la construction d'une rue locale, puis l'investissement de plusieurs millions permettant la création de centaines d'emplois par rapport à tout le développement qui était prévu.

2030 L'administration locale – c'est important de le mentionner – donc au niveau de l'arrondissement, on a eu un appui toujours grand et avec un souci et des exigences très élevées

2035

pour arriver à offrir un projet qui respecte un haut standard de qualité, basé sur des préoccupations de développement durable puis de développement en accord avec les orientations du PMAD et du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

2040

L'implantation du centre de compostage, on le sent, constitue une décision politique qui s'est faite parce que le site correspondait aux normes, sans tenir compte des impacts sur les projets environnants. Et dans le cas de notre projet, compte tenu qu'on n'a pas de réponse aussi et que le projet a été stoppé, on semble utiliser un prétexte de danger industriel. Y a-t-il un réel danger industriel par rapport aux installations de Suncor? Mais c'est un prétexte, c'est le prétexte qu'on nous a donné pour stopper l'ensemble des démarches qui étaient en cours pour la mise en place, pour la réalisation du projet d'investissement.

2045

La documentation, au fond, quand on constate tous les délais, les échanges avec le ministère de l'Environnement, on a des doutes, ça nous amène en fait à se poser des questions puis à avoir des doutes sur le fait que si le projet sur lequel les différentes compagnies ont travaillé depuis trois ans, si le projet est allé de l'avant, compte tenu des engagements qui ont été pris à l'égard du ministère de l'Environnement quant au type d'activités, est-ce que ça aurait remis en question ou ça aurait eu un impact sur l'autorisation du ministère d'aller de l'avant avec ce site-là?

2050

2055

On a de la difficulté justement à comprendre ce qui s'est passé. Et quand on regarde le fil des événements, ça nous amène justement à penser qu'il y a peut-être au fond un lien entre l'établissement du site de compostage et la suspension, en fait, des démarches visant à permettre la réalisation du projet d'investissement. Et on ne sent pas que la Ville de Montréal a déployé jusqu'à présent des efforts pour trouver des mesures de mitigation par rapport aux installations industrielles périphériques, en fait, ce qui nous place dans une position d'inconfort par rapport au projet actuel.

2060

Donc cette situation-là crée, je dirais, un préjudice qui s'ajoute au fond aux contraintes qui vont être ajoutées dans la réglementation et c'est pour toutes ces raisons pour lesquelles la compagnie s'oppose à l'implantation du site de compostage.

2065 On a fait – c'est dans le mémoire, vous avez vu – on a fait un tableau qui dresse l'ensemble
des... Qui fait la chronologie des événements par rapport au projet d'investissement, surtout à partir
de 2013 mais, avant ça, il y avait eu des démarches également. Et on voit qu'à travers les dates qui
ont cheminé à la séance d'information, j'avais posé des questions pour savoir à partir de quand les
démarches se sont faites avec le ministère de l'Environnement, on voit qu'à partir au moins le
26 février, c'est la documentation qu'on a trouvée, qu'il y a eu un dépôt d'une demande d'avis
préliminaire auprès du ministère; le 11 mars, l'adoption du projet de PPCMOI par Rivière-des-
2070 Prairies-Pointe-aux-Trembles; 13 mars, une confirmation par la Direction des matières résiduelles et
Montréal du non-respect de la zone 270 par rapport au rayon de 500 mètres par rapport aux
activités; et comme par hasard, le 26 mars, trente minutes avant la consultation publique qui était
prévue, annoncée, prévue selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans ce bâtiment-ci, à
trente minutes d'avis, on a appris que tout était annulé, que le projet était suspendu, donc sans plus
2075 d'information.

2080 Ensuite, on voit que le 17 avril, l'engagement de la Direction des matières résiduelles au
ministère de l'Environnement pour une limitation, un engagement sur la limitation des usages dans
un rayon de 500 mètres, adopté ensuite, l'adoption avec différents règlements et les séances de
consultation, d'information et audition. Donc on a un peu plus de détails aussi dans le mémoire, vous
l'avez vu.

2085 Ce qui est important de soulever aujourd'hui, c'est que le propriétaire travaille depuis des
années à faire en sorte de monter un projet en collaboration avec l'arrondissement, on l'a dit. C'est
un site qui est extrêmement bien localisé par rapport aux accès autoroutiers, avec la visibilité aussi
qu'on y trouve. C'est un secteur industriel, bien sûr, donc au fond qui présente certaines contraintes,
des avantages également. Et c'est un secteur aussi où le tissu urbain est très peu perméable avec
une trame de rues très limitée qui forme un très grand îlot, l'autoroute 40 et l'échangeur confèrent
une excellente accessibilité.

2090 C'est un secteur à vocation industrielle reconnue. Le Plan d'urbanisme... Au fond, je rappelle
les documents de planification, c'est important. On a un projet mais comment ce projet-là s'inscrit
par rapport aux outils de planification au fond qui devraient chapeauter les décisions. C'est important

de noter que le secteur est vraiment à vocation industrielle et qui vise à encadrer la requalification des sites industriels désaffectés ou sous-utilisés.

2095

Donc il y a une volonté, le Plan d'urbanisme l'annonce, l'objectif 7 des orientations : « *Poursuivre le développement des terrains vacants à vocation économique et optimiser l'utilisation des secteurs industriels de Montréal-Est.* »

2100

Donc le projet qu'on avait, en fait qu'on a toujours sur la table, ça répond adéquatement à cette orientation-là en proposant de développer ces espaces à vocation économique et dans un contexte industriel qui se prête très, très bien à ce qui se passe et à la vocation du site.

2105

C'est un secteur d'emploi identifié au Plan d'urbanisme. Donc encore là, c'est important que les projets soient générateurs d'emplois.

2110

La réglementation qui est encore en place, en fait, permet par le biais d'un projet particulier justement de déposer des propositions avec des amendements, des dérogations bien sûr qui sont autorisées au niveau du Plan d'urbanisme, pour pouvoir installer un projet de développement comme celui qui était proposé des concessionnaires automobiles.

2115

Le projet, au fond j'en ai parlé : trois concessionnaires automobiles; un restaurant; un édifice à bureaux ou hôtel, c'était dans les possibilités; on parlait quand même de 10 500 mètres carrés à 12 500 mètres carrés de bâtiment; des centaines d'emplois créés donc si on compare avec le nombre d'emplois par rapport au centre de compostage; nouvelles rues locales; et un projet qui était basé vraiment sur les principes de développement durable. On a eu beaucoup, beaucoup de rencontres avec les gens de l'arrondissement, avec les gens de la Ville pour faire en sorte que même si c'était un projet concessionnaires d'automobiles, d'avoir une très haute qualité pour participer à cette nouvelle image industrielle qui est souhaitée pour l'est de Montréal.

2120

J'ai un lien avec le rapport mais ça, vous pourrez en prendre connaissance. Le projet est très, très bien illustré par rapport à ce qui a été déposé publiquement avec toutes les illustrations en

fait qui montrent qu'il y a eu vraiment beaucoup d'énergie, beaucoup d'argent de dépensé pour faire en sorte que ce projet-là puisse être un moteur important de développement économique.

2125

J'en ai parlé, c'est une collaboration depuis trois ans qui a été stoppée de façon nette et ça, c'est fait en parallèle au processus d'adoption des projets de règlement pour le site de compostage. Et donc je rappelle encore toute l'historique qui a été faite par rapport au dossier.

2130

Le projet, beaucoup de personnes en ont parlé, mais on le rappelle quand même dans notre mémoire, c'est un projet de centre de traitement de matières organiques qui était donc prévu et, à ce chapitre, on rejoint au fond les quelques intervenants qui suggéraient que le centre soit localisé ailleurs que sur le site.

2135

Un élément important dans ce qui a été présenté par rapport aux impacts. Donc les amendements, les limitations sur les usages. Donc avec le ministère de l'Environnement, on semble indiquer qu'il faudrait éviter le commercial et le résidentiel. Bon, le résidentiel, on n'a pas de problème, personne a prévu de résidentiel dans ce secteur-là, mais au niveau du développement commercial, quand même c'est important de mentionner que dans la réglementation municipale au Québec, il y a plusieurs exemples de règlements où dans les zones industrielles, on accepte les concessionnaires automobiles parce que souvent, c'est une... On ne va pas s'acheter des voitures tous les jours, il y a de l'achalandage, il y a de la mécanique. Donc souvent, c'est tout à fait compatible avec une réglementation dans les secteurs industriels. Donc ça, on pense que ça devrait être quelque chose qui devrait être examiné et on a cité quelques exemples seulement, que ce soit à Québec ou ici à Montréal où des concessionnaires automobiles sont autorisés en zone industrielle.

2140

2145

La possibilité de réduire le rayon de protection. Je ne vous lirai pas tout ce qui est là mais juste vous dire que dans les documents qui sont disponibles sur le site, bien sûr, on démontre que le ministère au fond dans ses guides et compte tenu des installations qui sont proposées, il y avait une possibilité de réduire le rayon, le rayon d'impact à 250 mètres. On n'a pas vu rien au niveau de la documentation dans la présentation qui laissait entendre qu'on pourrait peut-être réduire ce rayon-là. Donc il apparaît que la Ville de Montréal n'a pas étudié l'ensemble des opportunités par rapport à cet aspect-là.

2150

2155 Rappeler bien rapidement – je termine bientôt – donc que dans le fameux rayon de
500 mètres, on a le centre de distribution alimentaire voisin – la deuxième présentation que vous
avez eue ce soir – et le concessionnaire Mazda. Et clairement, on nous a indiqué lors de la soirée
d'information que le ministère de l'Environnement reconnaissait l'existence de ces activités-là et
qu'au fond, donc on pourrait penser que sur des terrains vacants voisins, on pourrait peut-être mais
2160 il faudrait négocier avec le ministère de l'Environnement.

 Moi, je vous dirais que sur cet aspect-là, j'ai des doutes parce que ce n'est pas le ministère
de l'Environnement qui émet les permis, qui fait le zonage, ce n'est pas le ministère de
l'Environnement qui établit une liste des usages autorisés, c'est la Ville de Montréal qui va le faire.

2165 Ce qu'on veut faire aujourd'hui, c'est sensibiliser au fait que ce serait important que cette
définition-là des usages qui seront autorisés soit faite de manière à ne pas empêcher le
développement économique des terrains et ne pas empêcher la possibilité de réaliser des projets
qui sont compatibles avec un contexte industriel, qui sont compatibles avec une très grande visibilité
2170 comme celle qui est offerte par l'autoroute 40.

 Donc au fond je conclus à l'effet que la compagnie s'oppose à l'implantation du futur centre
de compostage si le projet de règlement reste tel quel. On demande d'exposer, de diffuser les
informations aussi relatives aux installations environnantes et aux impacts sur la sécurité. On se dit
2175 si notre projet a été bloqué à cause d'installations industrielles, est-ce qu'on en a tenu compte par
rapport à l'implantation du site de compostage. Il va y avoir des gens qui vont travailler là, il y a
l'autoroute 40. Alors quelle est l'analyse qui a été faite? Y a-t-il eu une demande auprès du Centre de
sécurité civile pour savoir si le centre de compostage était acceptable? Si le Centre de sécurité civile
a dit que notre projet présentait un certain risque, on est à moins de 500 mètres, en tout cas, il y a
2180 lieu de se poser des questions importantes par rapport aux installations industrielles qui existent en
périphérie et qui, dans certains cas, empêchent des usages qui sont permis dans la réglementation
et on arrive avec un projet où là on n'en parle pas du tout.

2185

On demande aussi la possibilité d'étudier la réduction du rayon de protection, de préciser quels seront les usages autorisés sur les terrains à la compagnie mais aussi, c'est la même chose pour les propriétaires des terrains vacants voisins. Et aussi tenir compte de ce que j'ai mentionné par rapport aux concessionnaires automobiles et certaines autres activités qui peuvent être compatibles dans un secteur industriel.

2190

Et on demande au fond à la Ville de Montréal de prendre les mesures nécessaires pour reprendre les discussions. Parce que là présentement, il n'y en a plus de discussion. On est dans l'inconnu. On nous dit juste qu'il y a une situation dangereuse liée à des installations et depuis le mois de mars qu'on est sans réponse. Donc on aimerait profiter de l'occasion ici pour demander à la Ville de Montréal d'aider à trouver des solutions, à trouver des mesures de mitigation. S'il y a des installations industrielles qui sont dangereuses, bien il faut s'adresser aux responsables, aux compagnies responsables de ces installations-là. Il y a une autorisation, je veux dire, il y a du monde qui passe là en quantité industrielle. Alors si c'est dangereux de venir construire en face, alors comment on tient compte de ce qui existe autour. Voilà.

2195

2200

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

2205

Alors je vous remercie beaucoup, Monsieur Tremblay. Vous reconnaîtrez avec nous qu'il y a peut-être une partie de votre mémoire qui s'adresse à la Ville et une autre partie, disons, qui s'adresse à la commission. Alors on va tenter dans notre analyse et nos recommandations de bien départager ça.

2210

Moi, il y a une question de clarification puis j'anticipe peut-être la présentation du représentant de la Standard Life demain mais une chose qui n'était pas très claire en tout cas dans notre esprit, c'est est-ce que le projet de développement qui nous concerne, qui vous concerne et qui nous concerne en ce moment, va aller du côté du terrain dont est propriétaire la Standard Life ou si le projet de la Standard Life est un projet complètement indépendant? Ce n'était pas du tout clair pour nous à la lecture des mémoires de comment les choses se présentaient.

M. DANY TREMBLAY :

2215

Oui.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

2220

Ou est-ce que c'est un partenariat que vous avez avec la Standard Life?

M. DANY TREMBLAY :

2225

Oui. Écoutez, il y avait dans le projet, l'arrondissement, la Ville a imposé l'aménagement d'une nouvelle rue locale.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

2230

Oui.

M. DANY TREMBLAY :

2235

Pour désenclaver l'ensemble des terrains vacants. Et ça, ça a demandé des discussions et une collaboration avec Standard Life. Et le projet a été conçu avec l'arrondissement pour faire en sorte que cette phase 1 sur les terrains de la compagnie à numéro que je représente puisse se poursuivre dans une phase 2 sur les terrains de la Standard Life. Et dans une continuité de développement à caractère commercial de bureaux, de commerces de détail tel qu'autorisé. Et donc ça devait être un projet en continuité. Donc c'est pour ça que tous les joueurs se sont parlé, ont convenu d'ententes pour faire en sorte qu'il y ait un premier projet, la rue locale, des échanges de terrain avec Standard Life pour permettre la réalisation du projet.

2240

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Dans une seconde étape.

2245

M. DANY TREMBLAY :

2250 Oui, oui. Une seconde étape. Mais la compagnie Standard Life – de toute façon, demain il y a quelqu'un qui va venir présenter un mémoire – ils vont venir expliquer qu'il y a plusieurs années, il y a eu des discussions également avec l'arrondissement pour présenter eux aussi pour soumettre eux aussi à court terme un projet de développement économique. Donc c'est pour ça au fond dans notre mémoire, nous, ce qu'on dit, c'est tout ce secteur-là, donc les terrains de la compagnie à numéro, les terrains de Standard Life, c'est un ensemble qui susceptible d'amener vraiment des centaines d'emplois et beaucoup de millions en termes d'investissement puis de développement économique.

2255

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Je vous remercie beaucoup de cette clarification-là. Est-ce qu'il y a des questions, Hélène?

2260

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

2265 Une petite question parce que votre mémoire est très, très élaboré sur l'ensemble du processus de développement de votre projet et son arrêt net comme vous disiez. Ma question porte sur la thématique de la réduction du rayon de protection. Quand vous dites à la page 23 et dans votre conclusion que la Ville de Montréal n'aurait pas étudié l'ensemble des opportunités qui s'offraient à elle, pouvez-vous nous expliquer un tout petit peu cette partie-là?

M. DANY TREMBLAY :

2270

Oui. En fait, je l'ai dans la présentation *PowerPoint* puis aussi... On a indiqué au fond que dans les guides, le ministère de l'Environnement définit des lignes directrices et dans ces lignes directrices là, d'abord au fond c'était mentionné que les commerces ou les zones – ce n'est pas défini – mais dans son guide, le ministère demande la réalisation d'une étude de dispersion des odeurs qui permette ainsi d'établir un rayon de protection. Puis, au fond, le guide du ministère précise que dans le cas d'un site de compostage intérieur, cette distance minimale pourrait être ramenée à 250 mètres. Donc c'est les données du ministère. On ne l'a pas inventé. On l'a juste prise à partir de l'information disponible.

2275

2280

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

2285

Alors je vous remercie beaucoup, Monsieur Tremblay.

M. DANY TREMBLAY :

2290

Merci.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

Bonne soirée.

2295

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci.

2300 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors avec cette dernière présentation se termine notre première séance d'audition des mémoires. Comme je vous l'indiquais en début de rencontre, on va commencer dès vendredi, c'est-à-dire après la séance de demain jeudi, à analyser l'information reçue et les opinions qui nous ont été communiquées. Alors le rapport de la commission va être présenté aux élus municipaux au début de l'année 2015 et sera rendu public environ deux semaines après le dépôt.

2305
Comme je vous l'ai indiqué, la commission n'a qu'un rôle consultatif. Ce n'est pas l'Office qui prend des décisions. Elle fait des recommandations. Les décisions appartiennent au conseil municipal de la Ville de Montréal et au conseil d'agglomération de Montréal.

2310
Je veux profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont soutenu les travaux de la commission, la sténographe, le responsable du son, tout le personnel de l'Office qui est ici présent. Je remercie aussi les représentants de la Ville de Montréal, et je viens de m'apercevoir que je ne vous ai pas donné le droit de rectification, ce que je m'empresse de faire immédiatement et je reprendrai mon mot de fermeture par la suite. Je m'excuse infiniment.

2315
Alors je rappelle que c'est un mot de rectification sur des interventions ou des éléments qui auraient été mal compris ou qui auraient été incorrects. Ça n'est pas l'occasion d'une interaction entre les participants et la Ville de Montréal. Je m'excuse infiniment.

2320
DROIT DE RECTIFICATION

2325 **M. ROGER LACHANCE :**

Pas de problème. Merci, Madame la présidente. Dans un premier temps, j'aimerais remercier les citoyens qui se sont déplacés et qui ont pris le temps d'écrire les mémoires justement qui visent à bonifier le projet.

2330

Donc on a quelques rectifications, quelques-unes. Dans une première présentation, il a été mentionné que les vents dominants de la pointe de l'île n'avaient pas été tenus en compte dans des études. Les vents ou les conditions atmosphériques ont été pris en compte lors des études de modélisation de dispersion d'odeurs.

2335

Dans un deuxième temps, il a été question à quelques reprises de camionnage. Donc il y a eu un chiffre qui a été évoqué tout à l'heure d'à peu près 9 000 camions. Monsieur Blain, on parle de... Nous, on a comme 5 400 camions. Ce qui est important de préciser, c'est qu'il y a une différence entre le nombre de camions – ce n'est pas un argumentaire – il y a une différence entre le nombre de camions et les déplacements. Donc les études de circulation ont été faites en tenant compte des déplacements de l'ensemble des véhicules, c'est-à-dire les entrées et les sorties.

2340

Un autre élément sur le camionnage. Il a été mentionné dans une des présentations que le nombre de camions dans le secteur, quand on parlait des deux sites, celui de Montréal-Est et celui du centre de compostage qui font l'objet de la consultation, et on a ajouté aussi les camions de l'entreprise EBI. Donc il a été mentionné que tout ça s'additionnait. Je veux juste mentionner que les matières organiques qui vont présentement au site de transbordement de EBI, donc ces matières organiques là n'iront plus à EBI mais elles vont être valorisées dans les centres de biométhanisation. Donc ça ne fait pas que s'additionner. Il va y avoir un transfert.

2345

2350

Dans une autre présentation, on a parlé de résidus ultimes restants, donc après la réalisation de l'ensemble du projet des centres de traitement de matières organiques, donc des résidus ultimes à 500 000 tonnes. Présentement, les résidus ultimes, sans avoir ces projets-là, on parle de... On enfouit à peu près entre 550 et 570 000 tonnes présentement. Donc le projet global de l'ensemble des centres va soustraire – j'arrondis – à peu près 200 000 tonnes de résidus ultimes. Donc ça nous ramène quand même à beaucoup de tonnage de résidus ultimes mais plus dans l'ordre de 300-350 000.

2355

2360

Et finalement, peut-être monsieur Blain, au niveau du rayon de 250 mètres dans la dernière présentation?

M. ÉRIC BLAIN :

2365 C'est ça. Au niveau des lignes directrices, le ministère édicte deux catégories de centres de
compostage : les centres de compostage qui ont une capacité inférieure de traitement de 7 500
mètres cubes par année ou supérieure à 7 500 mètres cubes par année de matières à traiter. Et
dans la catégorie 1, les petits centres effectivement, la distance pourrait être à 250 mètres. Par
contre, nous on est un centre de catégorie 2, d'une capacité supérieure et la distance séparatrice
2370 minimale à l'intérieur est de 500 mètres. Et si on fait du traitement à l'extérieur, ça serait un
kilomètre.

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

2375 Merci beaucoup.

Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire :

Merci.

2380 **MOT DE LA FIN**

Mme NICOLE BRODEUR, présidente :

2385 Je veux remercier toutes les personnes qui sont venu présenter leur mémoire ou encore qui
ont pris la peine d'en écrire un, de même que toutes les personnes qui se sont déplacées pour
assister à cette rencontre. Je veux saluer votre courtoisie, votre patience.

I thank you for coming this evening and also for your courtesy and patience.

2390 Je veux vous rappeler pour ceux et celles d'entre vous qui aviez l'intention de venir demain
soir, que ce ne sera pas dans cette salle-ci que se tiendra l'audition des mémoires mais dans la
salle 108 qui est à l'étage supérieur. On y accède, quand vous entrez, si vous entrez par la rue

Notre-Dame, vous tournez vers la droite et vous allez voir des escaliers. De toute façon, il va y avoir des affiches à différents endroits pour vous mener au local 108.

2395

Merci encore et bonne soirée.

FIN DE LA SÉANCE

2400

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2405

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.